

ACTES DU COLLOQUE

VERS UNE VILLE BAIGNABLE

30 JANVIER 2026

GRENOBLE - SAINT MARTIN D'HÈRES



Co-organisé par :



Avec le soutien de :



De la nécessité de parler de baignade

Ce colloque est né d'un constat partagé par plusieurs acteurs du territoire : la question de la baignade en rivière génère à la fois de la curiosité et de l'envie, tout en cristallisant des inquiétudes fortes liées à la sécurité, à la qualité sanitaire de l'eau, aux responsabilités juridiques ou encore aux contraintes réglementaires. À Grenoble comme dans d'autres villes françaises, cette pratique reste largement perçue comme marginale, voire irréaliste, alors même que les usages récréatifs des cours d'eau réapparaissent progressivement dans les débats publics et les politiques d'aménagement.

Cette situation tient en partie à un manque de repères communs. Les connaissances existent, les cadres réglementaires également, tout comme de nombreux retours d'expérience en France et en Europe, mais ces éléments demeurent dispersés entre disciplines, institutions et réseaux professionnels qui ont peu d'occasions d'échanger ensemble. La baignade se retrouve ainsi à la croisée de champs qui dialoguent rarement : gestion de l'eau, santé publique, prévention des risques, aménagement urbain, écologie, pratiques sociales et culturelles. Face à cette complexité, le besoin d'un espace de partage et de clarification est apparu comme une étape préalable indispensable.



L'initiative trouve également son origine dans une expérience plus directe du terrain. À travers différentes explorations et baignades menées localement à l'été 2025, le Collectif des Gens qui ont chaud a abordé la rivière non plus uniquement comme un objet technique ou réglementaire, mais comme un milieu vécu. Cette immersion concrète a ainsi permis de mettre en évidence l'écart entre certaines représentations largement partagées (dangerosité systématique du courant, impossibilité sanitaire, interdiction généralisée) et la réalité plus nuancée des situations rencontrées. Sans occulter les contraintes existantes, ces expérimentations ont montré que, dans certaines conditions et à certains endroits, la baignade était non

seulement praticable, mais également source de plaisir et de bien-être. Elles ont également fait apparaître les apports potentiels d'un tel usage à l'échelle de la métropole grenobloise : contribution à l'adaptation aux fortes chaleurs par l'accès à des espaces de fraîcheur, diversification d'une offre de loisirs de proximité peu coûteuse et inclusive, réactivation de berges aujourd'hui peu investies, et, plus largement, création d'un lien plus direct entre habitants et rivières, susceptible de renforcer l'attention portée à la qualité de l'eau et à la préservation des milieux aquatiques.



Un colloque pour partager un socle commun

L'hypothèse explorée dans le cadre de ce colloque est que la reconquête des rivières urbaines par des usages récréatifs encadrés, et en particulier par la baignade, peut constituer un levier de transformation territoriale. Dans plusieurs villes européennes, la restauration de la baignabilité s'est accompagnée d'améliorations tangibles de la qualité de l'eau, d'une vigilance accrue sur les rejets, de projets de renaturation des berges et d'une réappropriation sociale des cours d'eau. La baignade apparaît alors non seulement comme un usage, mais comme un indicateur d'une ville où il fait bon vivre.

Dans ce contexte, le colloque a été conçu comme un temps de mise en commun des savoirs et des expériences. La matinée s'est attachée à poser un cadre partagé à travers trois interventions complémentaires portant respectivement sur les dimensions culturelles et sociales de la baignade, sur les conditions sanitaires et de sécurité, et sur la conception et la gestion de sites conciliant usages, biodiversité et cadre de vie. L'après-midi a privilégié des formats de travail collectif, permettant d'explorer les représentations et les pratiques existantes, d'identifier les besoins de connaissance et d'information, et d'aborder les questions de coopération et de gouvernance entre acteurs.


Des actes pour prolonger le colloque

Les présents actes prolongent cette dynamique. Ils rassemblent les contributions des intervenants, les principaux enseignements des échanges ainsi que les pistes de réflexion ouvertes au cours de la journée. Leur objectif est de constituer une base commune de compréhension des enjeux liés à la baignade. Ils s'adressent à l'ensemble des professionnel·les, élu·es, chercheur·euses, associations et collectifs concernés par la gestion de l'eau, l'aménagement des espaces publics et l'évolution des usages des rivières, ainsi qu'à toute personne souhaitant disposer d'éléments fiables pour appréhender les conditions dans lesquelles la baignade en rivière peut devenir, localement, possible et désirable.

RAPPEL DU PROGRAMME

VERS UNE VILLE BAINNABLE

30 JANVIER 2026
GRENOBLE - SAINT MARTIN D'HÈRES






Inscription

Événement gratuit
Inscription via ce lien :
<https://forms.gle/pnRLunZ86FxxG-mQF9>



Accès

Maison de la Création et de l'Innovation, 339 avenue Centrale, Saint-Martin-d'Hères
arrêt Gabriel Fauré
Depuis gare SNCF de Grenoble / Tram B
Depuis gare SNCF de Gières-Universités / Tram B
Depuis le centre-ville de Grenoble / Tram C

Co-organisé par :

Avec le soutien de :

Des 8h45 - Accueil café

MATIN S'inspirer, comprendre les enjeux

9h30-10h État des lieux par Julien NEMERY, Hélène CASTEBRUNET et Denis COEUR

10h-12h30 Conférences

1 - Une culture de la baignade : Comment la baignade a-t-elle disparu puis réémergé en ville ? Comment peut-elle devenir une politique publique ? Comment des villes transforment-elles leur rapport à la rivière ?
- Sybille VAN DER WALT, présidente de Metz Ville d'Eau et co-fondatrice de Swimmable Cities
- Clément BRUN, fondateur de Studio Baignade Urbaine et docteur à l'ENSAP Bordeaux

2 - Un cadre sécurisé : Comment évaluer la qualité de l'eau pour un usage de baignade ? Comment appréhender les risques en rivière ? Quels sont les principaux facteurs de danger ?
- Oldrich NAVRATIL, Maître de conférences à l'Université Lyon 2, UMR EVS, LabEx IMU, Studio Baignades Urbaines
- Jean-Marie MOUCHEL, professeur à Sorbonne Université, UMR METIS

3 - Un site vivant et accueillant : Comment concevoir et exploiter des sites de baignade adaptés aux contraintes des rivières urbaines ? Quelles solutions techniques existent face aux enjeux (courant, turbidité, réglementation, etc) ?
- Virginie SEGURA, directrice de projet chez Spi Sea - ingénierie de projets flottants, dont le site de Grenelle pour la baignade en Seine
- Arnaud COMYN, directeur de Boaz Concept - location, vente et exploitation d'équipements de loisirs dont les sites de baignades en Seine

MIDI Exposition, échanges

APRÈS-MIDI Se mettre en action

13h30 - 14h Focus sur le contexte grenoblois par Elise LEMERCIER

14h-17h Ateliers collaboratifs

Atelier 1 - Explorer les représentations, freins, et envies autour de la baignade en rivière pour favoriser le dialogue et l'écoute sur ces sujets.
Facilité par François JOUSSERANDOT & Marie-Lou LE YAOUANC

Atelier 2 - Identifier les besoins de connaissance et d'information encore manquants pour comprendre les conditions de baignabilité des rivières grenobloises. Explorer qui doit être informé, de quoi, et comment, afin de rendre ces connaissances lisibles et utiles à la décision comme aux usages.
Facilité par Yannick ARAMA & Julien NEMERY

Atelier 3 - Dauphiné Libéré, 3 juillet 2027 : Alerte canicule dans la cuvette grenobloise : le plan « Les pieds dans l'eau » est lancé, de nombreux accès aux rivières vont être proposés aux habitants et habitantes dès demain. Vous faites partie de la cellule de gestion de crise et de la mise en place du plan : quels acteurs mobiliser, quels moyens mettre en œuvre ?
Facilité par Hélène CASTEBRUNET & Julien BIGUE

FIN 17h



LA BAIGNADE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Ici, la baignade urbaine est entendue au sens large, comme **l'ensemble des formes d'accès direct et sensible à l'eau**, qu'il s'agisse de nager, se tremper, s'immerger, flotter, se rafraîchir les pieds, jouer ou simplement demeurer au bord. Elle renvoie à une diversité d'usages ordinaires, récréatifs et quotidiens, accessibles au plus grand nombre.

Les cours d'eau supports de baignade sont ainsi considérés comme des lieux de vie à part entière, supports de sociabilités, d'apprentissages et d'expériences partagées. En ce sens, La baignade y est envisagée comme **une pratique culturelle et sociale autant qu'environnementale**, participant à l'habitabilité des villes, à l'accès universel à la fraîcheur et au bien-être, et à la construction d'un rapport plus attentif et responsable au vivant.

LE MATIN

DES CONFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

La matinée a été conçue comme un temps d'acculturation et de mise à niveau collective, destiné à poser des bases communes avant d'ouvrir les échanges. Les conférences ont ainsi abordé la baignade depuis une perspective historique, puis comme fait culturel et social, ensuite comme enjeu de sécurité et de qualité de l'eau, et enfin comme question d'aménagement et de gestion de sites, permettant d'articuler représentations, conditions techniques et retours d'expérience concrets.



ENREGISTREMENT DES CONFÉRENCES

Toutes les conférences ont été enregistrées et sont disponibles en cliquant sur [ce lien](#)

Le découpage des conférences se fait ainsi :

Début-15'24 : Introduction par Julien Bigué, Hélène Castebrunet, Julien Némery, Elise Lemerrier

15'24- 33'50: Denis Coeur, Se baigner en rivière dans la plaine de Grenoble du XVIIIe au XXe siècle, entre interdits et encadrement

33'50-47'26' : Clément Brun, Copenhague : la baignade au service des communautés urbaines

47'26-1'04'45 : Sibylle van der Walt, Devenir une ville nageable, l'exemple de Metz

1'04'45-1'23'13 : Questions et échanges avec la salle

1'23'13-1'43'54 : Oldrich Navratil, La baignade en rivières urbaines : une solution pour nos villes en réchauffement ?

1'43'54-2'04'25 : Jean-Marie Mouchel, Enjeux de qualité pour la baignade

2'04'25-2'14'55 : Questions et échanges avec la salle

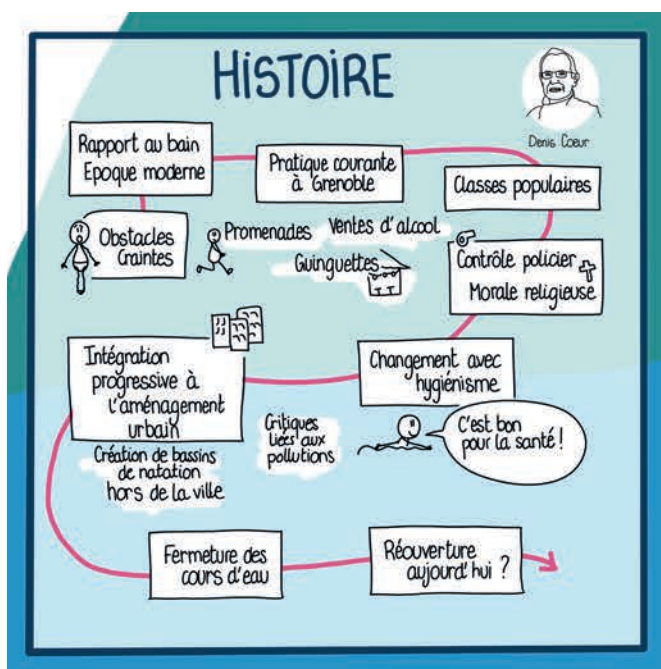
2'14'55-2'38'42 : Virginie Segura, Baignade en rivières urbaines : un défi technique, réglementaire et opérationnel

2'38'42-2'52'58 : Arnaud Comyn, Parcours de la mise en place d'une baignade urbaine

2'52'58-Fin Questions et échanges avec la salle

SE Baigner en rivière dans la plaine de Grenoble du XVIII^e au XX^e siècle, entre interdits et encadrement

DENIS CŒUR



Intervenant

Denis Cœur, historien, ACTHYS-Diffusion, spécialiste de l'histoire environnementale et des relations sociétés-cours d'eau.

Résumé de la présentation

L'intervention propose une lecture historique de la baignade en rivière à Grenoble sur le temps long, du XVIII^e au XX^e siècle, afin de comprendre comment une pratique populaire ordinaire a progressivement fait l'objet d'un encadrement croissant. L'analyse montre que la baignade constitue d'abord un usage spontané, largement diffusé et localisé sur de multiples sites des rives de l'Isère et du Drac, avant d'être perçue comme un problème d'ordre moral et de police. À partir du milieu du XIX^e siècle, sous l'influence de l'hygiénisme, la posture publique évolue : la baignade n'est plus seulement interdite mais progressivement organisée. Des sites surveillés, puis des bassins artificiels et des écoles de natation sont créés. Ce processus accompagne la transformation matérielle des cours d'eau (endiguements, industrialisation, urbanisation) qui réduit paradoxalement l'accès direct aux rivières.

Idées clés

La baignade est une activité courante bien avant sa reconnaissance institutionnelle.

La pratique est associée au rafraîchissement, au loisir et à la sociabilité.

La gestion des baignades participe de la mise en ordre de la ville et des corps.

L'idée de rendre l'Isère et le Drac baignables ne constituent pas une nouveauté totale. Elle réactive une pratique ancienne, autrefois courante

La première intervention du colloque proposait une mise en perspective historique des pratiques de baignade en rivière dans la plaine de Grenoble entre le XVIII^e et le XX^e siècle, en s'attachant à montrer que celles-ci relèvent d'une pratique sociale ancienne, durable et spatialement structurée, progressivement reconfigurée par l'action publique. Denis Cœur rappelle d'abord que la baignade constitue au XIX^e siècle un usage courant des rivières et des canaux, localisé sur des sites bien identifiés des rives de l'Isère, de l'Île Verte, au pied des ponts, le long du Drac ainsi que dans les béalières et ruisseaux de la plaine, et qu'elle concerne principalement les classes populaires. Ces pratiques se développent en partie en périphérie des limites fiscales et policières de la ville, dans des secteurs associés aux guinguettes, aux bals et à d'autres formes de sociabilité festive, ce qui les place d'emblée dans une zone de relative marginalité vis-à-vis des dispositifs municipaux de surveillance.

Dans un premier temps, la réponse des autorités prend la forme d'un encadrement répressif, inscrit dans les règlements de police et justifié par des considérations d'ordre moral. Les interdictions répétées de se baigner, attestées dès la fin du XVIII^e siècle et réitérées tout au long du XIX^e siècle, visent moins la sécurité que la régulation des comportements corporels et la préservation de la décence publique, dans un contexte marqué par l'influence des normes religieuses et bourgeoises relatives à la nudité et à la séparation des sexes. La délibération municipale du 16 juillet 1798, régulièrement rappelée par la suite, illustre cette logique de police des mœurs, qui tend à assimiler la baignade libre à une transgression de l'ordre social.

À partir des années 1830, on observe toutefois un infléchissement vers des formes d'encadrement plus organisationnelles, sous l'effet de la diffusion des doctrines hygiénistes et de la reconnaissance progressive des vertus sanitaires et éducatives des bains d'eau froide et de la natation. Cette évolution se traduit par la création de dispositifs spécifiquement dédiés et surveillés, comme le site aménagé en 1834 à l'extrémité de la « Petite-Isère », équipé d'un barrage de sécurité et d'une surveillance par maître-nageur, tandis que les autres secteurs demeurent interdits. Dans les décennies suivantes, la municipalité met en place des bassins artificiels alimentés par l'eau de rivière aux marges de la ville, notamment au Verderet, à la porte de Bonne et au Polygone, qui accueillent les premières formes d'enseignement organisé de la natation. Ces équipements témoignent d'une volonté de canaliser la pratique dans des espaces contrôlés, compatibles avec les exigences de sécurité, de discipline corporelle et de santé publique.

Parallèlement, l'intervention publique intègre des considérations environnementales et techniques plus larges, liées à la qualité de l'eau et à la gestion hydraulique. Les débats sur les pollutions industrielles ou agricoles, telles que le rouissage du chanvre, ainsi que les contraintes liées aux crues, aux transports solides ou à la navigation, limitent certains projets, à l'image du refus opposé en 1872 à l'installation d'un bateau-bain public sur l'Isère. La création, en 1882-1883, d'une école de natation intra-muros sur le site actuel Jean Bron, dotée de cabines, de douches et d'un bassin alimenté par le canal de la Romanche, marque l'aboutissement de cette institutionnalisation, tout en s'accompagnant du maintien d'interdictions de baignade directe dans la rivière jusque dans l'entre-deux-guerres. L'histoire de la baignade grenobloise apparaît ainsi comme le produit d'un double mouvement : la reconnaissance d'une demande sociale persistante de contact avec l'eau et, simultanément, la mise en ordre croissante des milieux aquatiques par l'urbanisation, les endiguements et les politiques sanitaires.

L'ÉCHO DES PARTICIPANTS

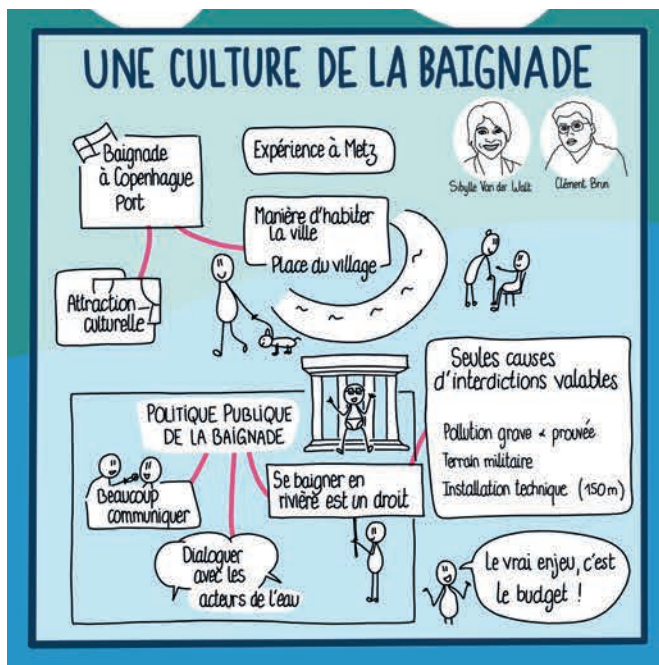
La baignade est un usage que nous avons perdu il y a seulement quelques décennies.

Se baigner en rivière, c'est normal, naturel, culturel... et aussi politique.

On s'est toujours baigné... et ça a presque toujours été interdit : les raisons changent, mais elles reflètent surtout les valeurs et les choix de chaque époque.

COPENHAGUE : LA BAIGNADE AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS URBAINES

CLÉMENT BRUN



Intervenant

Clément Brun, docteur de l'Université de Bordeaux, auteur de la thèse *La ville contemporaine entre deux eaux. Architecture, rapport au corps et pratiques récréatives. Les nouveaux bains portuaires de Copenhague.*

Résumé de la présentation

L'intervention analyse l'ouverture du port de Copenhague à la baignade comme un levier majeur de transformation urbaine et sociale. Clément Brun montre que les bains portuaires ne constituent pas seulement des équipements de loisir, mais de véritables espaces publics du quotidien, supports de sociabilité, d'appropriation habitante et de nouvelles manières d'habiter la ville. A Copenhague, la baignade s'inscrit dans un récit post-industriel de reconversion des fronts d'eau, combinant restauration écologique, justice environnementale et pratiques récréatives. Dans la ville, près de neuf kilomètres de port sont aujourd'hui baignables, fréquentés par des millions d'utilisateurs chaque année. Cette pratique contribue à redéfinir le rôle du port : d'infrastructure logistique, il devient un lieu de vie, de rencontre et d'identité collective.

Idées clés

Les bains portuaires sont des espaces publics polyvalents, pas seulement des lieux pour nager.

La proximité quotidienne (-10 minutes du logement) favorise l'appropriation habitante.

Ces lieux deviennent des places du village contemporaines.

La baignade structure l'image et l'attractivité touristique de la ville.

Les aménagements doivent permettre la coexistence des usages et rester ouverts, évolutifs, réversibles.

Penser la baignade implique aussi de considérer les milieux vivants et les écosystèmes.

À partir de l'exemple de Copenhague, Clément Brun montre que l'ouverture du port à la baignade constitue un véritable projet urbain qui a transformé la ville. Depuis le début des années 2000, près de neuf kilomètres de linéaire portuaire sont accessibles à la baignade, répartis entre sites aménagés et pratiques plus informelles. Les installations officielles accueillent chaque année plusieurs millions de baigneurs, auxquels s'ajoutent de nombreux usages spontanés. Cette fréquentation massive témoigne d'un changement de statut du port : d'infrastructure technique et productive, il devient un espace du quotidien, intégré aux rythmes ordinaires de la vie urbaine.

L'enquête menée sur place montre que les bains portuaires ne fonctionnent pas comme de simples équipements sportifs : on y nage, bien sûr, mais on y vient aussi pour se retrouver, discuter, prendre un café, lire au soleil, accompagner des enfants, faire une pause en sortant du travail ou prolonger une promenade. En hiver, les saunas et les bains froids attirent des groupes réguliers ; en été, les pontons deviennent des lieux où l'on s'assoit, où l'on mange, où l'on reste sans objectif précis. Beaucoup d'usagers ne se mettent même pas à l'eau. Le site devient un lieu où l'on « passe », puis où l'on « reste ». C'est dans ce sens que Clément Brun parle d'une forme de « place de village » contemporaine. Comme une place publique traditionnelle, le bain portuaire concentre des présences variées et des micro-interactions : voisins qui se croisent, adolescents qui plongent ensemble, retraités qui discutent, parents qui surveillent leurs enfants, sportifs du matin, groupes d'amis en fin de journée. Cette dimension est renforcée par la proximité résidentielle. La plupart des bains sont accessibles à pied ou à vélo en quelques minutes depuis les lieux d'habitation, ce qui transforme la baignade en pratique ordinaire. Le bain portuaire fonctionne alors comme une extension de l'espace domestique, un « dehors proche », situé à la frontière entre privé et public.

L'architecture joue un rôle déterminant dans cette forte appropriation sociale des bains. Les aménagements sont conçus comme des supports d'usages multiples (gradins pour s'asseoir, larges pontons pour s'allonger, plateformes où se retrouver, petits bassins rassurants pour les enfants, etc). Cette diversité de formes permet différents degrés d'engagement avec l'eau : nager, tremper les pieds, observer, discuter.

Ainsi, les bains portuaires dépassent largement la logique d'un équipement spécialisé. Ils fonctionnent davantage comme des parcs ou des places publiques, supports de vie sociale et communautaire. La baignade devient un catalyseur de relations sociales. Elle contribue à créer un rapport quotidien et sensible à l'eau.

Enfin, ces lieux participent aussi à l'image de la ville. Ils apparaissent dans la communication touristique, sur les réseaux sociaux, dans les événements culturels ou sportifs. Le port devient une scène collective : on y nage, mais on y célèbre aussi des festivals, on y pratique le kayak, on y assiste à des manifestations culturelles.

À travers cet exemple, Clément Brun démontre que rendre une ville baignable consiste principalement à créer des lieux de proximité, ouverts, hospitaliers, capables de soutenir des formes de sociabilité ordinaire. La baignade devient alors une nouvelle manière d'habiter la ville.

DEVENIR UNE VILLE NAGEABLE L'EXEMPLE DE METZ

SIBYLLE VAN DER WALT



Intervenante

Sibylle Van der Walt, fondatrice de l'association Metz ville d'eau et du réseau Swimmable Cities

Résumé de la présentation

L'intervention replace la baignade urbaine dans un mouvement international de reconquête des rivières porté notamment par des collectifs citoyens. À travers l'exemple de Metz et du réseau Swimmable Cities, Sibylle Van der Walt montre comment la baignade peut devenir un véritable projet de territoire. Elle souligne que la disparition de la baignade en ville ne résulte pas uniquement de problèmes sanitaires, mais aussi de choix politiques et économiques : navigation, industrie, production d'énergie ou aménagements techniques ont progressivement pris le dessus sur les usages récréatifs. La démarche messine présentée par Sibylle consiste à réaffirmer la baignade comme un droit citoyen, à mieux connaître le cadre juridique existant et à organiser la cohabitation avec les autres usages du fleuve.

Idées clés

La baignade urbaine est un mouvement mondial, structuré en réseau (Swimmable Cities).

Un projet de baignade combine trois dimensions : écologie, lien social, santé publique.

La qualité de l'eau est souvent invoquée comme motif d'interdiction, parfois de manière excessive.

Le droit français autorise la baignade sur le domaine fluvial ; les interdictions doivent être justifiées.

Une baignade urbaine simple est techniquement et financièrement possible (exemple de Metz).

À partir de l'expérience de Metz et du réseau Swimmable Cities, Sibylle Van der Walt inscrit la baignade urbaine dans une dynamique internationale de réappropriation citoyenne des cours d'eau. Elle rappelle que se baigner en rivière ne constitue ni une pratique marginale ni une utopie récente, mais un usage historique progressivement évincé par la montée en puissance d'activités économiques structurantes. En effet, dans de nombreux cas, la question centrale liée à la baignade urbaine devient celle du partage des usages. La cohabitation avec la navigation ou la production d'énergie suppose des compromis : délimitation d'espaces, créneaux horaires, dispositifs d'alerte ou aménagements de sécurité. Parallèlement, l'amélioration de la qualité de l'eau reste un enjeu majeur, notamment face aux pollutions agricoles et chimiques. La baignade peut ainsi devenir un levier pour accélérer la restauration écologique des rivières.

Depuis son point de vue citoyen, l'intervenante identifie trois leviers pour faire émerger des projets de villes baignables. D'abord, rendre visibles les actions citoyennes et maintenir la baignade dans l'imaginaire collectif par des événements réguliers et publics. Ensuite, instaurer un dialogue continu avec les élus et les autres usagers de la rivière, afin d'organiser une cohabitation. Enfin, s'appuyer sur une bonne connaissance du droit, car l'accès à l'eau relève en France d'un principe de liberté (voir plus loin).

À Metz, alors que la Moselle traverse la ville et offre de nombreux bras et plans d'eau proches du centre, aucun site de baignade en eau libre n'était accessible et les interdictions étaient généralisées. Le collectif a donc organisé des baignades, formulé des projets d'aménagement (le Bain des Remparts) et mobilisé la mémoire locale. Progressivement, la question est devenue un sujet politique local, démontrant la faisabilité concrète d'une baignade urbaine - même si elle n'a pas été réalisée de la manière dont le collectif le souhaitait.

Enfin, l'intervention insiste sur le cadre juridique, souvent méconnu. En France, le domaine fluvial relève du domaine public : il est inaliénable, imprescriptible, protégé et d'accès gratuit. Les cours d'eau appartiennent collectivement aux citoyens. Selon l'analyse du juriste Christian Belhache, spécialiste de la baignade, il en découle un principe de liberté : l'accès à l'eau et la baignade constituent un droit, et non une tolérance exceptionnelle. Dans ce cadre, les interdictions doivent rester limitées et motivées. Elles ne peuvent légalement être fondées que sur trois situations : une pollution avérée présentant un danger pour la santé, la présence d'installations militaires, ou des risques techniques immédiats liés à des ouvrages tels que barrages, écluses ou turbines. Dans ces cas, une distance de sécurité d'environ 150 mètres s'applique. En revanche, la navigation, le courant naturel ou la turbidité de l'eau ne constituent pas en soi des motifs suffisants d'interdiction, sauf impossibilité manifeste de cohabitation. Les collectivités sont donc tenues de justifier juridiquement leurs arrêtés. Une interdiction générale et préventive, sans fondement précis, peut s'apparenter à un excès de pouvoir. Cette lecture du droit invite à considérer la baignade non comme une dérogation, mais comme un usage légitime du domaine public, que les autorités doivent encadrer de manière proportionnée plutôt qu'exclure systématiquement.

Au final, devenir une ville baignable relève moins d'une prouesse technique que d'un choix collectif : redonner une place aux habitants dans leurs rivières et reconnaître la baignade comme un usage légitime de l'espace public.

L'ÉCHO DES PARTICIPANTS

La baignade urbaine avance partout en Europe, mais ces initiatives restent peu visibles pour le grand public.

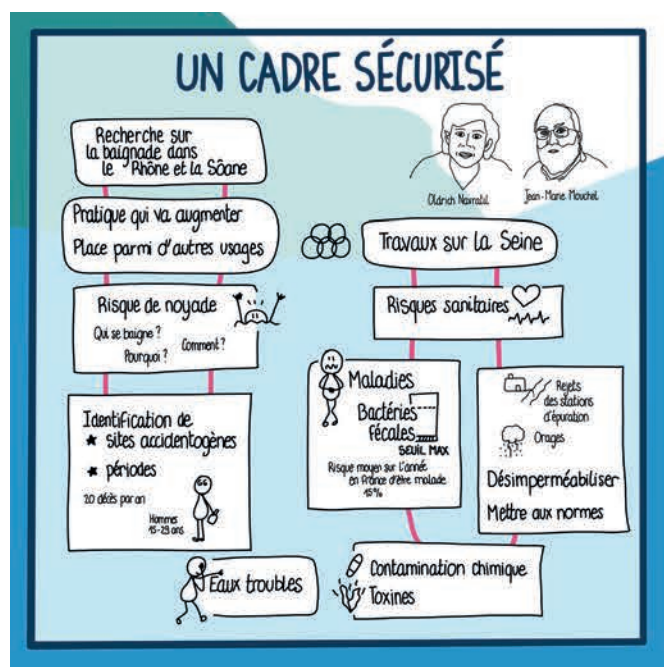
Les barrières liées au danger, aux interdictions ou à la pollution sont souvent exagérées.

Il manque encore autour de la table certains acteurs majeurs (notamment EDF) pour pouvoir réellement discuter du partage des usages.

Organiser des baignades semble possible sans sur-réglementer.

LA BAINNADE EN RIVIÈRES URBAINES : UNE SOLUTION POUR NOS VILLES EN RÉCHAUFFEMENT ?

OLDRICH NAVRATIL



Intervenant

Oldrich Navratil, maître de conférence à l'Université Lyon 2, UMR EVS, LabEx IMU, Studio Baignades Urbaines

Résumé de la présentation

L'intervention aborde la baignade urbaine à partir de l'angle de la sécurité et de la gestion des risques. À Lyon, la réflexion naît d'une demande opérationnelle des secours pour mieux comprendre et prévenir les noyades dans le Rhône et la Saône. Cette entrée par le risque conduit à développer une démarche interdisciplinaire associant chercheurs, pompiers, gestionnaires de rivières, collectivités et usagers. L'enjeu du Studio Baignades Urbaines consiste ainsi à documenter les baignades et leurs noyades, à comprendre qui se baigne, où, pourquoi, et à concevoir des dispositifs adaptés conciliant sécurité, qualité de l'eau et usages sociaux.

Idées clés

Croiser sciences, secours et gestionnaires permet de mieux anticiper les risques.

Cartographier les « hot spots » aide à cibler les priorités d'aménagement.

Les usagers souhaitent principalement des sites variés de baignades naturels ou intermédiaires.

La baignade urbaine nécessite dialogue, expérimentation et gouvernance partagée.

À Lyon, la baignade urbaine est abordée d'abord comme une question de sécurité publique. En 2019, les pompiers-plongeurs du SDMIS sollicitent plusieurs équipes de recherche pour répondre à une interrogation très concrète : comment mieux prévenir et secourir les victimes de noyade dans le Rhône et la Saône ?

Pour traiter cette question, un « Studio baignade en rivières urbaines » est créé, rassemblant chercheurs de différentes disciplines, services de secours, gestionnaires de rivières, Voies Navigables de France, opérateurs énergétiques, collectivités et associations d'usagers. Des marches exploratoires le long des berges, des ateliers et des rencontres permettent de croiser des acteurs qui se côtoyaient peu jusque-là et de construire une compréhension commune des enjeux.

L'équipe travaille à mieux caractériser les risques de noyade liés aux courants, ainsi que les risques sanitaires liés aux déversoirs d'orage et aux rejets par temps de pluie, aux obstacles ou aux ouvrages hydrauliques. Ce travail de collecte de données et de cartographie permet d'identifier les zones où les accidents sont les plus fréquents. Plusieurs secteurs apparaissent particulièrement concernés, notamment le parc Brétillod, la Guillotière, le parc des Berges, le parc de la Feyssine et le quai Tilsit, ainsi que l'île Barbe, la darse de Confluence ou le quai Saint-Vincent. Ces localisations servent d'outil d'aide à la décision pour cibler les interventions : amélioration de l'information, sécurisation des accès, surveillance accrue ou aménagements adaptés.

L'analyse des données de noyade permet aussi au Studio Baignades Urbaines de constater que la noyade relève moins d'un aléa exceptionnel que d'un fait social structuré : jeunes hommes surreprésentés, consommation d'alcool fréquente, comportements à risque et mauvaise perception du danger. Ainsi, à l'échelle de la métropole lyonnaise sur la période récente (2015–2021), les victimes sont majoritairement des hommes (68 %), jeunes adultes, avec une forte concentration chez les 15–29 ans. Les accidents surviennent principalement en été, entre juin et août (45 % des cas), ce qui confirme le lien étroit avec les usages récréatifs et les épisodes de chaleur.

Parallèlement, les chercheurs interrogent directement les usagers sur leurs attentes. Une enquête en ligne réunissant plus d'un millier de réponses met en évidence la nécessité de proposer plusieurs types de sites plutôt qu'un modèle unique : 8% des enquêtés souhaitent des espaces très aménagés et surveillés, 65% préfèrent des lieux plus simples, intermédiaires, et 27% recherchent des secteurs plus sauvages. Cette diversité confirme qu'une ville baignable ne se résume pas à un seul équipement, mais à un réseau de situations adaptées à des pratiques variées.

Cette démarche nourrit également une réflexion plus large, développée dans un article scientifique commun et présenté ci-contre.

Éclairage issu de l'article *Reimagining Urban River Bathing in Europe: A Multisectoral and Interdisciplinary Dive Into Lyon's Rivers (France)* - voir annexes

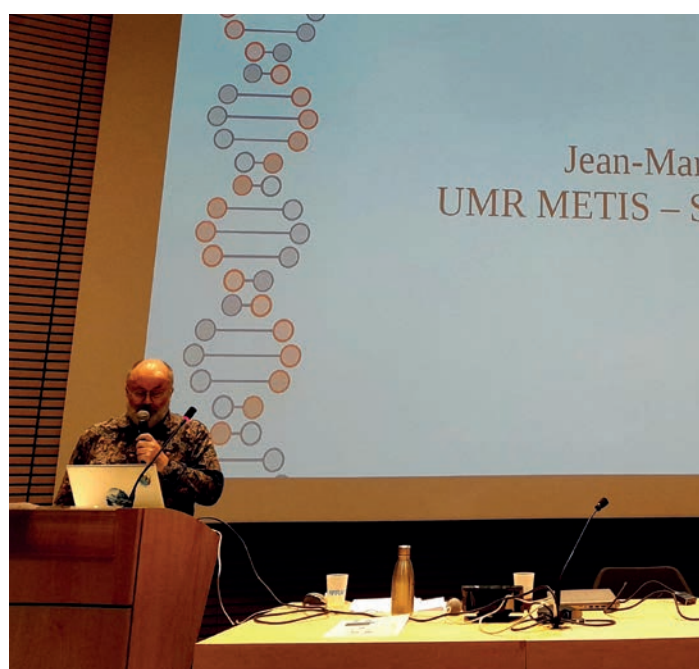
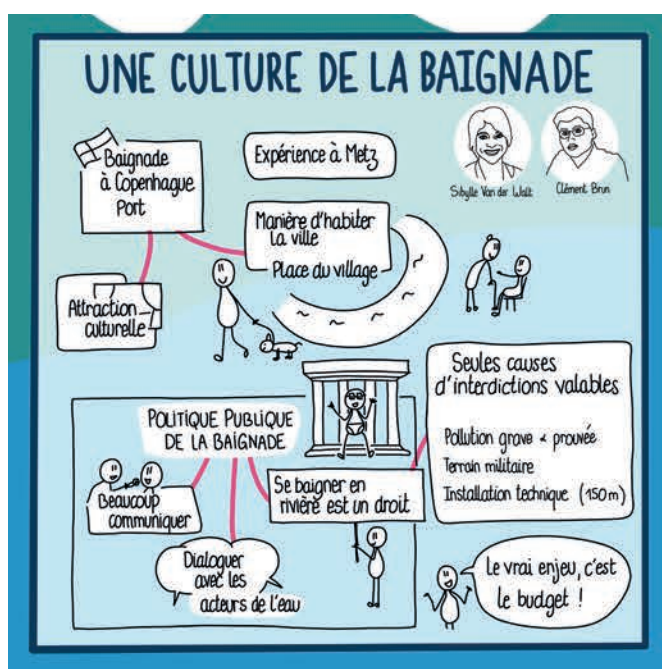
L'article défend une idée simple : un projet de ville baignable repose sur un ensemble de dimensions interdépendantes – histoire, droit, qualité de l'eau, sécurité, écologie, usages sociaux et aménagement urbain – et négliger l'une d'elles fragilise l'ensemble de la démarche, comme l'ont montré les différentes interventions du colloque.

La baignade n'est pas une pratique nouvelle : elle faisait partie des usages ordinaires des rivières avant d'être progressivement effacée par l'industrialisation, la canalisation des fleuves et le développement des piscines publiques. Le cadre juridique constitue ensuite un levier déterminant : en France, l'interdiction préventive domine, là où d'autres pays autorisent par défaut, ce qui conditionne fortement la capacité des collectivités à agir. La qualité de l'eau reste centrale mais fluctuante, dépendante des épisodes pluvieux et appelée à se tendre avec le changement climatique, ce qui impose une gestion adaptative plutôt que des décisions figées. La noyade, souvent peu abordée, apparaît comme un risque socialement situé – touchant surtout de jeunes hommes et associé à certains comportements – qui appelle des réponses de prévention ciblées plutôt qu'une interdiction générale. Les impacts écologiques existent mais demeurent localisés et peuvent être maîtrisés par le zonage et une gestion différenciée des sites. Enfin, les attentes sociales sont fortes : fraîcheur, proximité, lieux de rencontre. La baignade agit alors comme un révélateur et un moteur de transformation urbaine, invitant à repenser plus largement l'aménagement des berges et la place de l'eau dans la vie quotidienne.

Au final, la baignade urbaine apparaît comme un projet transversal, à la croisée des politiques publiques, des pratiques habitantes et de la transition écologique.

ENJEUX DE QUALITÉ POUR LA BAIGNADE

JEAN-MARIE MOUCHEL



Intervenant

Jean-Marie Mouchel, professeur à Sorbonne Université, UMR METIS

Résumé de la présentation

L'intervention apporte un éclairage scientifique sur la qualité de l'eau et les risques sanitaires associés à la baignade en rivière. Elle vise à distinguer les risques réels des idées reçues, en s'appuyant sur les connaissances épidémiologiques et sur la réglementation européenne. Jean-Marie Mouchel montre que le principal enjeu sanitaire est microbiologique, lié aux contaminations fécales après les pluies. Les autres risques – toxines naturelles, visibilité, pollution chimique – existent mais restent secondaires ou localisés.

Idées clés

- Le risque principal est microbiologique (bactéries et virus d'origine fécale).
- Les pollutions sont ponctuelles, surtout après les pluies et les déversoirs d'orage.
- La directive européenne s'appuie sur deux indicateurs simples (E. coli, entérocoques).
- Les risques chimiques sont très faibles pour un usage récréatif.
- La gestion repose sur la surveillance, la dilution naturelle et la réduction des rejets à la source.

Jean-Marie Mouchel propose de clarifier une question souvent source d'inquiétude : quels sont réellement les risques sanitaires liés à la baignade en rivière ? Son intervention distingue plusieurs types de risques, mais montre que tous n'ont pas le même poids. Le risque principal est microbiologique. Il correspond à la présence de bactéries ou de virus d'origine fécale susceptibles de provoquer des gastro-entérites. Les épidémies recensées lors de baignades urbaines sont le plus souvent liées à des virus, notamment les norovirus, responsables de troubles digestifs courts mais fréquents.

Pour encadrer ce risque, la réglementation européenne repose sur deux bactéries indicatrices : *Escherichia coli* et les entérocoques intestinaux. Leur présence signale une contamination par les eaux usées, provenant de débordements du réseau d'assainissement, de déversoirs d'orage, de branchements défectueux, de la faune ou parfois des baigneurs eux-mêmes. Concrètement, un site est jugé conforme si, sur plusieurs années de mesures estivales, 90 % des prélèvements restent en dessous de seuils définis (900 *E. coli*/100 mL). À ces niveaux, le risque estimé de gastro-entérite reste faible (2 à 4%), même en cas de baignades répétées.

Ces contaminations sont surtout ponctuelles et surviennent après de fortes pluies, lorsque les réseaux d'assainissement saturent et rejettent temporairement des eaux usées dans la rivière. La qualité de l'eau varie donc fortement dans le temps. Cela plaide pour une gestion adaptative : suivi régulier, fermetures temporaires après orage, amélioration des réseaux, infiltration des eaux pluviales à la source. Dans des rivières à fort débit, la dilution naturelle permet par ailleurs un retour rapide à des niveaux acceptables.

Ces contaminations bactériennes proviennent aussi du fonctionnement ordinaire des réseaux d'assainissement. Par temps sec, et dans le cas de la baignade en Seine, la situation s'est globalement améliorée grâce aux stations d'épuration et aux systèmes de désinfection, qui ont fortement réduit les rejets directs. Toutefois, des sources diffuses subsistent : branchements défectueux, petites fuites de réseau, rejets non conformes ou raccordements mal identifiés. Par temps de pluie, les risques augmentent nettement. Les réseaux unitaires se saturent rapidement et les déversoirs d'orage rejettent alors une partie des eaux non traitées directement dans la rivière, provoquant des pics temporaires de contamination. Ces épisodes expliquent la majorité des fermetures de sites de baignade à Paris cet été. La réponse à la gestion du risque sanitaire dépend donc aussi de l'aménagement urbain : réduire l'imperméabilisation des sols, favoriser l'infiltration à la source, séparer progressivement les réseaux.

Les autres risques évoqués sont plus secondaires. Les cyanobactéries peuvent produire des toxines irritantes ou digestives, mais concernent surtout les eaux stagnantes (lacs, étangs) plutôt que les rivières courantes. Les pollutions chimiques, souvent citées comme motif d'inquiétude, relèvent principalement d'expositions chroniques sur le très long terme (par exemple via la consommation régulière de poissons) et non d'une baignade ponctuelle. Pour un usage récréatif, elles sont considérées comme négligeables au regard des risques microbiologiques.

L'expérience récente de Paris montre qu'une baignade encadrée peut se dérouler sans incident sanitaire notable. Les risques graves observés restent plus souvent liés à la noyade qu'à la contamination de l'eau.

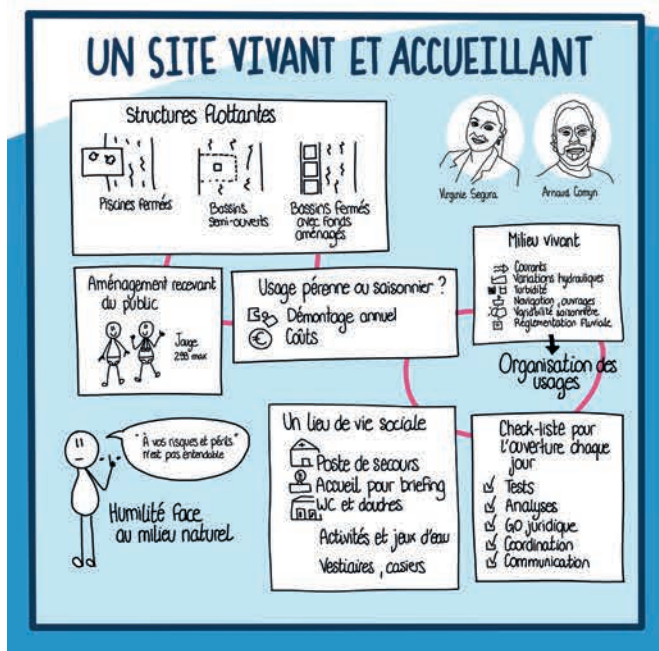
L'ÉCHO DES PARTICIPANTS

La baignade en rivière est souvent plus possible qu'on ne le pense : les risques de pollution ou de danger sont parfois surestimés. Les principaux freins identifiés ne sont ni le budget ni la qualité de l'eau, mais surtout le cadre réglementaire et les choix politiques. On manque d'information claire et globale sur ces risques sanitaires et les conditions d'ouverture des sites.

À Grenoble, les rivières présentent déjà une bonne qualité sanitaire (peu de contamination bactérienne, très peu de pollution chimique) : il resterait surtout à franchir le pas.

BAIGNADE EN RIVIÈRES URBAINES : UN DÉFI TECHNIQUE, RÉGLEMENTAIRE ET OPÉRATIONNEL

VIRGINIE SEGURA



Intervenante

Virginie Segura, directrice de Spi Sea

Résumé de la présentation

L'intervention aborde la baignade en rivière sous l'angle opérationnel : comment transformer une intention politique en un site réellement autorisé, sécurisé et exploitable ? À partir de retours d'expérience menés en France et à l'international, Virginie Segura montre que la baignade urbaine est d'abord un défi technique et réglementaire, qui suppose de composer avec un milieu dynamique (courant, crues, turbidité, navigation) et un cadre administratif exigeant. La présentation détaille les différentes familles de solutions possibles – bassins fermés, semi-ouverts ou totalement protégés de la navigation – ainsi que les procédures nécessaires pour les structures flottantes. Elle met en lumière les contraintes juridiques, de sécurité et d'exploitation qui conditionnent fortement la forme et le coût des projets.

Idées clés

Une rivière est un milieu instable : courant, variations de niveau, turbidité, navigation.

Un site de baignade se conçoit avec le fleuve, pas contre lui.

Plusieurs modèles existent : fermé, semi-ouvert, naturel.

Les structures flottantes relèvent d'une réglementation spécifique (EFRP).

Les procédures administratives et de sécurité sont lourdes mais structurantes.

Choisir entre démontable saisonnier et pérenne annuel est un enjeu économique majeur.

D'après Virginie Segura, le fleuve est un milieu vivant, mobile et contraint : variations de débit, courants parfois forts, turbidité qui limite la visibilité, présence d'ouvrages, cohabitation avec la navigation. Ces paramètres rendent chaque site spécifique. Un aménagement doit donc s'adapter aux conditions locales.

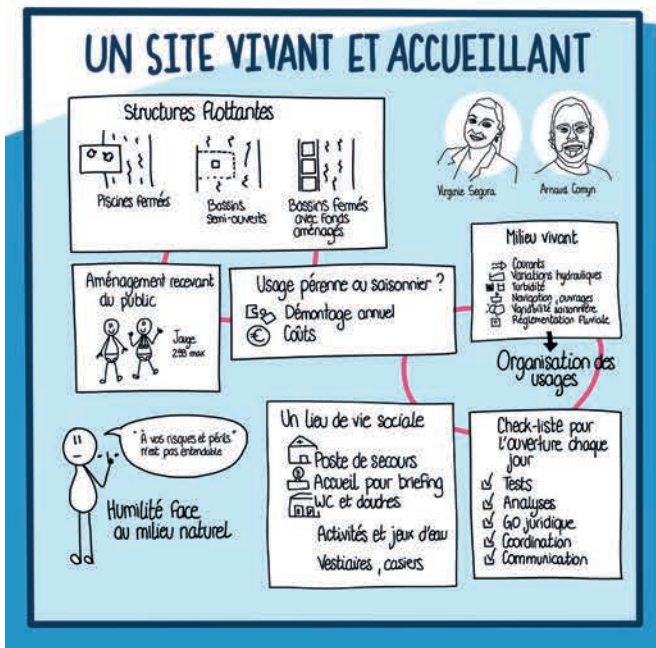
En fonction de ces contraintes, plusieurs grandes familles de solutions existent. D'abord, les baignades semi-ouvertes (pontons, plages ou îlots flottants délimitant simplement une zone de nage) maintiennent un contact direct avec le fleuve et une ouverture sur le paysage. Ces sites relativement légers permettent une grande souplesse d'usage et une forte intégration urbaine et conviennent lorsque le courant reste modéré notamment. La deuxième famille regroupe les baignades fermées avec fond aménagé, qui créent un bassin protégé, parfois de faible profondeur, adapté aux enfants et aux publics familiaux. Le fond stabilisé et les profondeurs graduées rassurent les usagers et facilitent l'apprentissage de la nage. En revanche, ces aménagements réduisent le lien direct avec la rivière et peuvent être contraints par la turbidité de l'eau, qui limite la visibilité. Ils nécessitent également une attention particulière aux questions de sécurité des surfaces (glissance, normes d'accessibilité). Enfin, les baignades fermées et sécurisées existent : les usagers sont totalement isolés des autres usages du cours d'eau par des structures flottantes, des écrans ou des bassins dédiés. Ce modèle offre le plus haut niveau de protection et facilite l'accueil de publics nombreux ou peu expérimentés. Néanmoins, il implique des infrastructures plus lourdes, un coût plus élevé et une expérience plus éloignée du fleuve. Ces trois logiques peuvent coexister sur un même territoire, en fonction des contextes et des usages recherchés. Pour Virginie Segura, l'enjeu consiste précisément à combiner cette diversité afin de répondre à la pluralité des pratiques, des âges et des attentes.

L'essentiel de l'intervention porte ensuite sur le cadre réglementaire. Dès qu'une structure flottante accueille du public, elle est considérée comme un établissement flottant recevant du public (EFRP). Cela déclenche une double procédure : d'une part un titre de navigation attestant de la conformité nautique et de la stabilité de la structure, d'autre part les exigences classiques de sécurité des établissements recevant du public (garde-corps, évacuation, contrôle incendie, etc.). Ces autorisations impliquent plusieurs services de l'État, des bureaux de contrôle et des essais techniques en fin de chantier. La capacité d'accueil maximale est fixée à l'issue de ces tests de stabilité, souvent autour de 299 personnes par unité.

Se pose également la question de l'usage saisonnier ou annuel. Les structures démontables permettent de libérer le site en hiver mais engendrent des coûts importants de démontage, stockage et remise à l'eau, ainsi que des risques forts de dégradation. Les installations pérennes, à l'inverse, nécessitent une conception plus robuste mais peuvent être activées toute l'année (lieu événementiel, etc). Le choix relève donc autant de la stratégie d'exploitation que de la technique.

À travers les exemples présentés – Paris, Genève, Ottawa ou encore des plateformes polyvalentes combinant baignade, base nautique et espaces événementiels – l'intervention montre la diversité des configurations possibles. Elle souligne surtout que ces projets demandent un montage juridique, technique et financier conséquent, qui peut paraître lourd mais offre aussi un cadre sécurisant pour les maîtres d'ouvrage publics.

PARCOURS DE LA MISE EN PLACE D'UNE BAINNADE URBAINE ARNAUD COMYN



Intervenant

Arnaud Comyn, directeur de Boaz Concept

Résumé de la présentation

L'intervention aborde la baignade urbaine du point de vue de l'exploitation quotidienne des sites. À partir de l'expérience parisienne, Arnaud Comyn montre que l'enjeu réside dans la capacité à faire fonctionner concrètement un lieu accueillant, sûr et lisible pour le public. Ouvrir une baignade en rivière implique donc une organisation comparable à celle d'un équipement public : accueil, contrôle des flux, surveillance, information, gestion des conditions météo et dialogue constant avec les autorités. L'objectif est de créer un cadre sécurisé tout en conservant une relation directe au milieu naturel.

Idées clés

Une baignade urbaine fonctionne comme un équipement public à part entière.

La sécurité repose sur une combinaison de surveillance humaine, contrôle sanitaire, gestion des flux et adaptation permanente aux conditions du fleuve.

La fréquentation montre que la baignade répond avant tout à un besoin de proximité, de détente et de reconnexion au fleuve, plus qu'à la seule performance sportive.

L'intervention d'Arnaud Comyn propose un retour d'expérience opérationnel sur la mise en œuvre concrète des baignades urbaines parisiennes, en abordant la question des conditions très pratiques d'exploitation quotidienne d'un site ouvert au public. Elle met en évidence la complexité d'un tel dispositif, qui repose sur une articulation étroite entre exigences réglementaires, organisation humaine, logistique technique et adaptation permanente au milieu naturel.

À Paris, la démarche a été engagée dès 2023 pour une ouverture à l'été 2025, ce qui a nécessité près de deux années de préparation technique, juridique et organisationnelle. Cette temporalité longue tient notamment au chantier réglementaire associé à la sécurité des usagers, à la coordination avec la navigation fluviale, aux autorisations administratives, ainsi qu'à la conception de dispositifs capables d'accueillir du public dans un environnement mouvant, soumis aux variations de débit, de météo et de qualité d'eau.

À l'été 2025, l'offre dans la métropole comptait 13 sites de baignade en eau vive, dont 3 sites à Paris, 4 dans la Marne, 2 dans les canaux, ainsi que plusieurs dispositifs événementiels et bassins temporaires. Pour les seuls sites parisiens, environ 100 000 visiteurs ont été comptabilisés sur la saison estivale. Ces volumes impliquent une organisation comparable à celle d'un équipement public sportif : comptage des entrées, jauges maximales, équipes d'accueil, maîtres-nageurs, dispositifs de secours, gestion des flux et coordination avec la navigation.

L'expérience parisienne montre que ces sites répondent d'abord à une demande de proximité et de fraîcheur, plus qu'à une pratique sportive intensive. Les motivations principales déclarées par les usagers sont le cadre urbain et paysager, le rafraîchissement, la gratuité, puis seulement l'activité sportive. Les publics sont relativement mixtes (parité femmes-hommes), avec un âge moyen d'environ 39 ans et une fréquentation très locale : près des deux tiers des visiteurs résident à moins de 30 minutes du site. Les durées de présence restent courtes (souvent 1 à 2 heures), ce qui confirme une logique de halte quotidienne plutôt que de destination exceptionnelle.

Concrètement, chaque site s'appuie sur une base à terre qui constitue le cœur du dispositif. Elle assure l'accueil du public, le comptage des entrées, l'information sur les conditions de baignade, ainsi que la présence des équipes de surveillance et de secours. Des équipements simples – sanitaires, douches, casiers – complètent l'offre et rendent le lieu confortable et accessible à tous. Cette organisation, très visible, structure l'expérience des usagers et semble avoir rassuré autant les baigneurs que les autorités.

Enfin l'intervenant rappelle deux éléments principaux : la rivière reste un environnement changeant (débit, température, qualité de l'eau, météo ou fréquentation) et cette variabilité impose une forme d'humilité et d'adaptation permanente. De plus, là où la baignade pouvait susciter des inquiétudes ou des oppositions, la fréquentation effective et l'absence d'incidents majeurs cet été servent d'arguments concrets. C'est souvent en exploitant réellement un site, même de manière temporaire, que l'on parvient à convaincre les plus réfractaires.

ET AU MILIEU COULENT DEUX RIVIÈRES... ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION GRENOBLOISE

Enclavée entre trois massifs et traversée par deux rivières, Grenoble s'est construite une identité forte de territoire sport et nature. La ville valorise intensément les pratiques de plein air (randonnée, ski, trail, escalade, parapente) qui structurent l'imaginaire collectif du « grelou ». Pourtant, là où la montagne est vécue comme un terrain de jeu, les rivières apparaissent comme des infrastructures à contourner, notamment parce que dès la fin du XIX^e siècle, la houille blanche (l'hydroélectricité), a fait de l'eau un levier d'innovation industrielle et énergétique. Les rivières Isère et Drac ont été mobilisées comme ressources techniques, supports d'infrastructures et objets d'ingénierie hydraulique et non comme espaces de loisirs ordinaires.



Aujourd'hui, cette mise à distance intervient dans un contexte climatique et démographique préoccupant. Les étés deviennent plus chauds, avec des épisodes extrêmes (jusqu'à 46 °C relevés localement) et une augmentation attendue du nombre de jours de canicule. Dans le même temps, la métropole connaît une légère érosion démographique (-0,6% d'habitants entre 2019 et 2024 d'après l'INSEE), fait rare à l'échelle nationale, qui interroge directement la question de l'habitabilité et de l'attractivité du territoire. La recherche de fraîcheur, d'espaces publics accessibles et de lieux de détente de proximité devient ainsi un enjeu de santé publique autant que de qualité de vie.

Dans ce contexte, la baignade dans l'Isère et le Drac nous apparaît comme une pratique pertinente car universelle, peu coûteuse, immédiatement accessible et socialement inclusive. Contrairement à d'autres usages nautiques nécessitant un apprentissage ou un équipement spécifique, elle repose sur des gestes simples partagés par toutes les générations. Pourtant, lorsqu'elle est évoquée, la baignade dans ces deux rivières suscite immédiatement des réticences récurrentes, qui relèvent autant des perceptions que des réalités techniques : « c'est dangereux », « c'est sale », « c'est interdit », « c'est loin ». Ces représentations sont largement ancrées dans l'imaginaire local. La turbidité naturelle de l'eau est assimilée à de la pollution ; la mémoire des crues et des noyades alimente une peur du courant ; l'endiguement et la minéralisation des berges renforcent l'impression d'un espace inhospitalier et peu accessible.



« Les poissons ne sont pas les seuls à dormir dans le lit de l'Isère. Les immondices aussi. Et les curieux qui rejettent sur les berges ces objets qui n'ont évidemment rien à faire, attendent parfois des dizaines d'années pour être ramassés. (...) L'an passé, la pèche avait été "miraculeuse" : un canapé (!), des vélos et même 120 cartouches d'arme à feu bien rangées dans leur étui... » Le Dauphiné Libéré, 14 septembre 2019



« Le problème de l'Isère, c'est qu'on ne la voit pas car elle a été endiguée. On a voulu s'en prémunir et résultat soit on roule dessus, soit on marche dessus, soit on la contourne, soit on la traverse. En tout cas, on s'y arrête jamais » Charles Ambrosino, 2024

Si l'on mène une analyse factuelle de ces deux rivières, on peut cependant nuancer ces idées reçues.



« C'est interdit » : sur le plan juridique, la situation grenobloise apparaît plus contrastée qu'il n'y paraît au premier abord. En droit français, la baignade sur le domaine public fluvial est autorisée par défaut, sauf disposition contraire prise par arrêté motivé. Dans le cas du Drac, un arrêté préfectoral interdit effectivement la baignade sur une large section en amont du Rondeau (lié au drame de 1995). Depuis le l'été 2025, la baignade est aussi interdite par arrêté municipal sur les communes de Seyssinet-Pariset, Fontaine, puis Sassenage. Ces arrêtés municipaux dont la légalité resterait à prouver, relèvent, de l'aveu même de certains élus, d'une logique de « parapluie juridique » pour limiter la responsabilité de la collectivité en cas d'accident. La situation est différente sur l'Isère, où aucun arrêté général d'interdiction n'est en vigueur. En l'absence de restriction spécifique, la baignade y est donc autorisée.

« C'est sale » : sur le plan sanitaire, les critères retenus pour qualifier une eau de baignade par l'Agence Régional de Santé sont uniquement des critères bactériologiques. Sur ce point, nos relevés exploratoires (e.coli et entérocoques - ci-contre en haut) montrent des niveaux plus que compatibles avec la baignade. Si l'on s'intéresse aux indicateurs chimiques (ci-contre en bas), ils apparaissent bons à très bons pour la qualité générale de l'eau des deux rivières, et donc favorables à la baignade.

Prélèvements réalisés par le laboratoire de l'IGE, UGA

Drac 29/06/2025
E.Coli : < 10 UFC/100 ml
Coliformes totaux : 148 UFC / 100 ml

Isère 04/09/2025
E.Coli : 380 UFC/100 ml

Drac 05/07/2025
E.Coli : < 10 UFC/100 ml
Coliformes fécaux totaux : 60 UFC/100 ml

Isère 15/09/2025
E.Coli : 120 UFC/100 ml
Coliformes fécaux totaux : 60 UFC/100 ml

26 août 18h
E.Coli : 38 UFC/100 ml

3 septembre 18h
E.Coli : 80 UFC/100 ml



Normes de qualité des eaux et classement des zones de baignade : Exemple

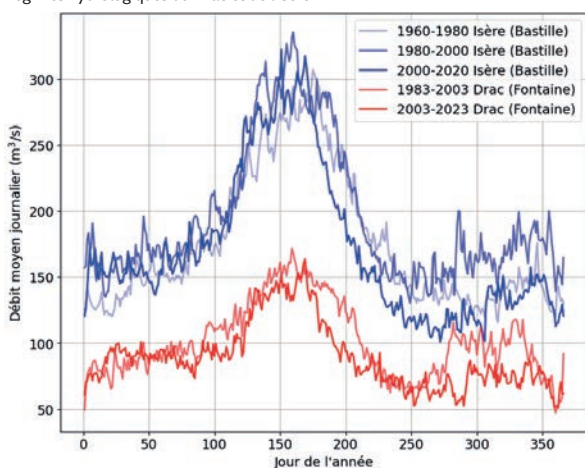
Classement des eaux de baignades (selon l'annexe I de la nouvelle directive 2006/77/CE)

Pour les eaux intérieures (eaux douces)

Paramètre	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Méthodes de référence pour l'analyse
1 Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)	200 *	400 *	320 **	ISO 7899-1 ou ISO 7899-2
2 Escherichia coli (UFC/100ml)	500 *	1000 *	900 **	ISO 9308-3 ou ISO 9308-1

* Evaluation au 95^e percentile.
** Evaluation au 90^e percentile.

Régimes hydrologiques du Drac et de l'Isère

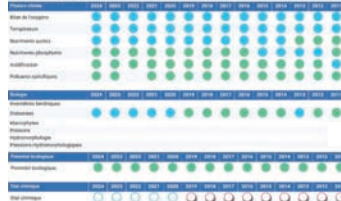


Qualité du Drac

Sources : données ARS sur naiades.fr

Évaluation & Historique

Noter le statut, sur les 12 critères suivants pour affiner le classement global



Qualité de l'Isère

Sources : données ARS sur naiades.fr

Évaluation & Historique

Noter le statut, sur les 12 critères suivants pour affiner le classement global



« C'est dangereux » : sur le plan hydraulique (ci-dessus à gauche), la baignabilité dépend certes des saisons mais surtout de la gestion des barrages en amont. Une partie significative de l'année offre des conditions compatibles avec la baignade, à condition d'adapter les usages : nager à contre-courant lorsque les débits sont modérés, se laisser dériver lorsque le courant s'accélère, ou simplement s'immerger lorsque les niveaux sont plus bas.

Sur l'Isère, la vitesse moyenne se situe entre 1 et 2 m/s (un débutant nage autour de 0,6 m/s et un régulier autour de 1,2-1,5 m/s). Ainsi, en dessous d'environ 150 m³/s, le courant permet des pratiques actives ; au-delà, la baignade reste possible en dérive, en se laissant porter.

Sur le Drac, le courant est plus lent (0,5-0,8 m/s en moyenne), ce qui rend la rivière plus accessible en période calme. Même à faible débit, des usages simples (se rafraîchir, tremper, jouer au bord de l'eau) restent possibles. Les fluctuations rapides liées au turbinage des barrages nécessitent ici une forte vigilance, mais celles qu'on observe restent progressives : la station du Drac à Fontaine illustre une variabilité des hauteurs d'eau de 0,5 à 1,5 m/s quand les turbines sont actives et selon l'endroit où l'on se trouve sur la rivière ; on peut alors passer rapidement d'une vitesse de 50 m³/s à 165 m³/s.

En conclusion, il apparaît que l'absence de baignade à Grenoble tient à un ensemble de facteurs combinant représentations négatives, aménagements peu accueillants, manque d'information et absence d'une culture locale de la pratique. La question n'est donc plus seulement « peut-on se baigner dans l'Isère et dans le Drac ? », mais « comment organiser les conditions pour que cela devienne possible, lisible et rassurant ? ». C'est tout l'objet des ateliers de l'après-midi de ce colloque.

L'ÉCHO DES PARTICIPANTS

Les rivières grenobloises sont baignables : peu de pollution chimique, qualité bactériologique satisfaisante et aucune interdiction générale sur l'Isère ou le Drac. Les freins identifiés relèvent moins de la qualité de l'eau ou du budget que du cadre réglementaire, politique et d'un excès de précaution. Un manque d'information claire sur les possibilités, les risques entretient des peurs exagérées. Les attentes sont fortes mais il manque des sites simples et lisibles pour se lancer !

L'APRÈS MIDI DES ATELIERS POUR ÉCHANGER

L'après-midi a prolongé ces apports théoriques en privilégiant des formats de travail collectif. Il s'agissait de mettre en discussion les connaissances, les expériences, les pratiques et questionnements des participants.

Les ateliers ont été structurés autour de trois axes complémentaires (représentations et usages, besoins de connaissance et d'information, coopérations et gouvernance) permettant d'explorer à la fois les freins perçus, les conditions concrètes de mise en œuvre et les modalités d'action collective.

EXPLORER LES REPRÉSENTATIONS, FREINS, ET ENVIES AUTOUR DE LA BAINNADE EN RIVIÈRE POUR FAVORISER LE DIALOGUE ET L'ÉCOUTE SUR CES SUJETS



FACILITÉ PAR
FRANÇOIS JOUSSERANDOT
& MARIE-LOU LE YAOUANC

THÉÂTRE FORUM



Cet atelier proposait un détour par le théâtre forum pour explorer collectivement une question simple : qu'est-ce qui se joue vraiment quand on parle de baignade en rivière ?

Le théâtre-forum est l'une des techniques du théâtre de l'opprimé, créé par Augusto Boal. Il transforme les spectateur·rices en spect-acteur·rices : chacune peut interrompre la scène, entrer dans le jeu et expérimenter d'autres façons d'agir face à une situation. Fondé sur l'écoute, l'émancipation et le pouvoir d'agir collectif, il cherche à permettre au groupe d'imaginer, tester et construire ensemble des solutions pour dialoguer.

L'objectif, ici, était de rendre visibles les postures, les blocages et les ressources du dialogue.

Pour mettre en scène la discussion, nous avons choisi de passer par des situations vécues, jouées, rejouées, transformées. À l'issue des saynètes, les participants ont partagé leurs observations sur des posts. Leur analyse collective dessine un état des lieux précieux.

Les scènes jouées

Scénette 1 - Trempette en famille à la sortie de l'école

Deux parents discutent d'une sortie du week-end avec leurs enfants. L'un propose une baignade au Drac, à l'Île au Castor. L'autre refuse immédiatement : « C'est marron, c'est sale. » « C'est dangereux. » « Il y a eu des noyades. » « C'est interdit, je ne veux pas que mes enfants se baignent. »

Scénette 2 - Sortie kayak / nage dérivante

Deux collègues sportifs échangent. L'une évoque le kayak, puis propose une nage dérivante encadrée. Réponse immédiate : « Non, c'est pollué. »

Scénette 3 - Un coin sauvage pour un plouf entre amis.

Des copains de passage à Grenoble se retrouvent au bar et organisent une sortie.

La baignade est un sujet chargé d'émotions

L'analyse des post-its et des saynètes jouées par les participants révèle qu'avant même de parler d'aménagement ou de qualité de l'eau, l'imaginaire est déjà occupé par le doute et la crainte. Certes, le sujet de la baignade fait face à un manque d'informations claires et partagées, à une peur du risque (hygiène, sécurité, responsabilité), et à une méfiance vis-à-vis des discours institutionnels, avec des débats qui se polarisent trop vite (« pour / contre »), mais les réactions spontanées sont sensibles et condensent des peurs plutôt que des faits.

Les clés du dialogue

Plusieurs participants notent que l'accumulation d'arguments techniques peut parfois rigidifier les positions, au lieu d'ouvrir la discussion. Le vocabulaire utilisé peut lui aussi braquer les positions (alerte, interdiction, illégal...). Les arguments d'autorité sont de plus très souvent mal reçus. À l'inverse, certaines postures ont nettement favorisé l'échange. Ce sont d'abord des manières d'être : posture d'écoute, bienveillance, empathie, reformulation, récits personnels, humour et convivialité, petits groupes, temps informels. Ce sont aussi des supports concrets : photos, exemples existants, visites de terrain, expérimentations, témoignages. Ainsi, voir, toucher, essayer, entendre quelqu'un raconter son expérience modifie davantage les représentations qu'un chiffre ou un règlement.

Pour la suite

Quelques repères concrets se dégagent pour accompagner la démarche d'un Grenoble baignable

1. Partir des récits avant les normes : raconter, montrer, partager des expériences
2. Créer des situations vécues : visites, tests, démonstrations, prototypes. Combiner les expériences, avec une balade à vélo par ensemble ou une marche découverte.
3. Travailler les postures autant que les contenus : former à l'écoute, à la reformulation, au questionnement ouvert.
4. Ne pas chercher à convaincre, mais permettre à chacun de comprendre par lui-même.
5. Avancer par étapes visibles : rendre les progrès tangibles pour construire la confiance.
6. Se connecter à l'émerveillement autour de chez soi !

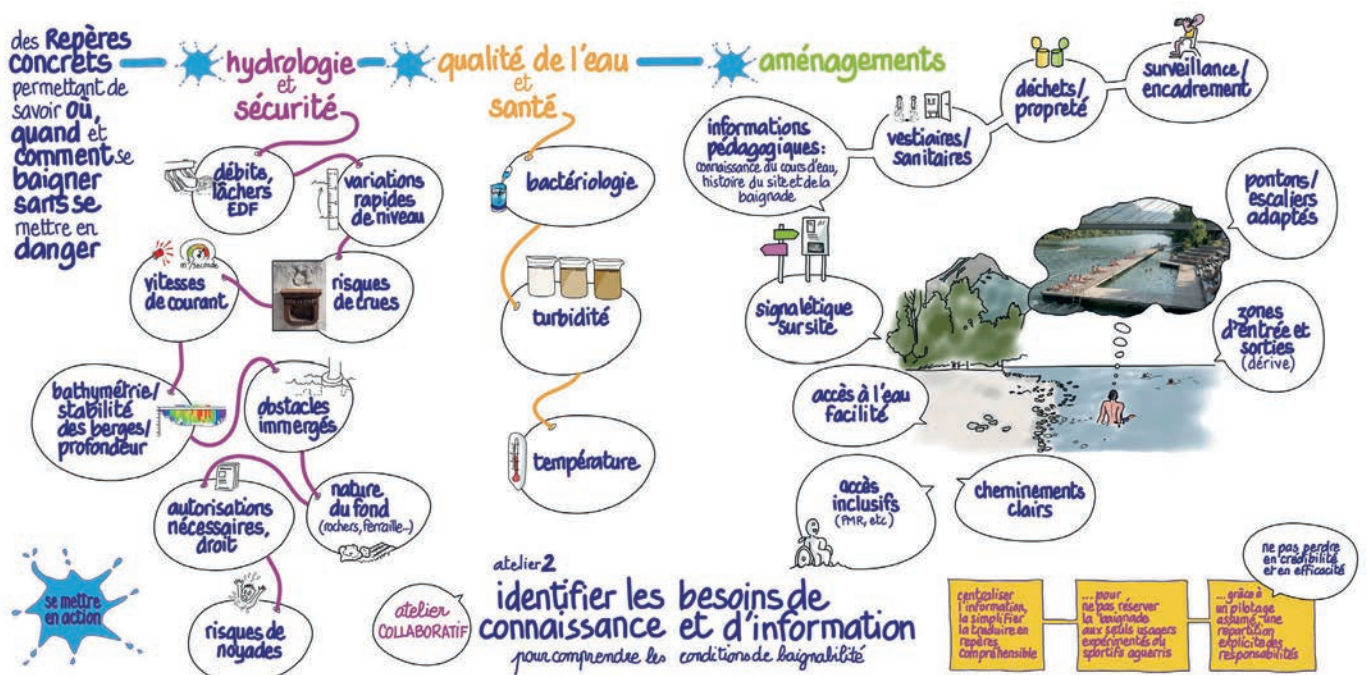


IDENTIFIER LES BESOINS DE CONNAISSANCE ET D'INFORMATION ENCORE MANQUANTS POUR COMPRENDRE LES CONDITIONS DE BAINABILITÉ DES RIVIÈRES GRENOBLOISES



ATELIER COLLABORATIF FACILITÉ PAR YANNICK ARAMA, JULIEN NÉMERY & ELISE LEMERCIER

Cet atelier avait pour objectif de faire émerger les conditions concrètes nécessaires pour permettre aux habitants et aux acteurs du territoire de se jeter à l'eau en confiance. Il s'agissait d'identifier ce qui manque aujourd'hui : quelles informations, quelles garanties, quels repères ou quelles actions permettraient réellement de rendre la baignade possible, sûre et partagée ? La méthode proposée reposait sur une dynamique progressive d'intelligence collective (boule de neige). Les productions ont pris deux formes complémentaires : des post-it thématiques, permettant de faire émerger des catégories de besoins transversaux ; un travail cartographique sur plans aériens, pour localiser ces enjeux sur des sites concrets.



Les besoins des participants en matière d'information de baignade

On distingue 3 catégories :

- **Hydrologie et sécurité**

débits, lâchers EDF
variations rapides de niveau
vitesses de courant
risques de crues
bathymétrie / stabilité des berges / profondeur
obstacles immergés
risques de noyades
nature du fond (rochers, ferrailles...)
autorisations nécessaires, droit

- **Qualité de l'eau et santé**

bactériologie
turbidité
température

- **Aménagements**

accès à l'eau facilité
accès inclusifs (PMR, etc)
cheminements clairs
pontons / escaliers adaptés
zones d'entrée et sortie (dérive)
vestiaires / sanitaires
signalétique sur le site
déchets / propreté
surveillance / encadrement
informations pédagogiques
: connaissance du cours d'eau,
histoire du site et de la baignade

En plus de ces besoins d'information, les participants questionnent la fabrication même d'un site baignable. Les attentes exprimées concernent notamment :

- la prise en compte des impacts environnementaux liés à la fréquentation (piétinement, érosion des berges, dérangement de la faune et de la flore), ainsi que l'identification des zones sensibles, espèces protégées ou périodes à éviter ;
- une gouvernance lisible et partagée, avec un pilotage identifié et une répartition explicite des rôles : qui décide, qui produit et garantit l'information, qui aménage, qui entretient, qui est responsable ;
- une méthode d'information fiable et accessible, fondée sur des mesures régulières (si possible en temps réel), traduites en repères simples et compréhensibles (code couleur, seuils, pictogrammes) et diffusées largement (panneaux sur site, cartographie, application, QR codes).

Pour la suite : outiller les futurs baigneurs

Si l'on analyse les besoins exprimés par les participants à cet atelier, il apparaît que leurs attentes portent avant tout sur la capacité à comprendre les risques, à savoir lire la rivière et à pouvoir décider de leur pratique de manière autonome. Ils demandent des repères concrets leur permettant de savoir où, quand et comment se baigner sans se mettre en danger. L'enjeu central est donc de rendre la rivière compréhensible par des non-spécialistes, et de ne pas réserver la baignade aux seuls usagers expérimentés ou sportifs aguerris.

De plus, les données nécessaires semblent déjà exister (débits, qualité de l'eau, arrêtés réglementaires), mais elles demeurent techniques ou difficilement accessibles. L'enjeu n'est donc pas tant de produire davantage d'informations que de les centraliser, de les simplifier et de les traduire en repères immédiatement compréhensibles pour le grand public (codes couleur, applications, seuils d'alerte clairs).

Par ailleurs, les besoins identifiés en matière d'aménagement sont très variés en fonction des sites de baignades imaginés. Néanmoins, se dégage une tendance qui concerne principalement des interventions légères et progressives : accès facilités, micro-aménagements, signalétique, dispositifs d'information. Cette logique plaide en faveur d'une politique publique expérimentale, fondée sur des sites pilotes et des ajustements successifs.

Enfin, ces attentes soulignent la nécessité d'une gouvernance claire et identifiable. La fiabilité des informations et la confiance des usagers reposent sur l'existence d'un pilotage assumé, d'une répartition explicite des responsabilités. Sans acteur référent chargé de coordonner, d'actualiser les données et d'assumer la responsabilité publique, les dispositifs risquent de perdre en crédibilité et en efficacité.

EN TEMPS DE CRISE, QUELS ACTEURS MOBILISER, QUELS MOYENS METTRE EN ŒUVRE ?



FACILITÉ PAR
HÉLÈNE CASTEBRUNET, JULIEN
BIGUÉ, CHRISTINE BOUT DE L'AN

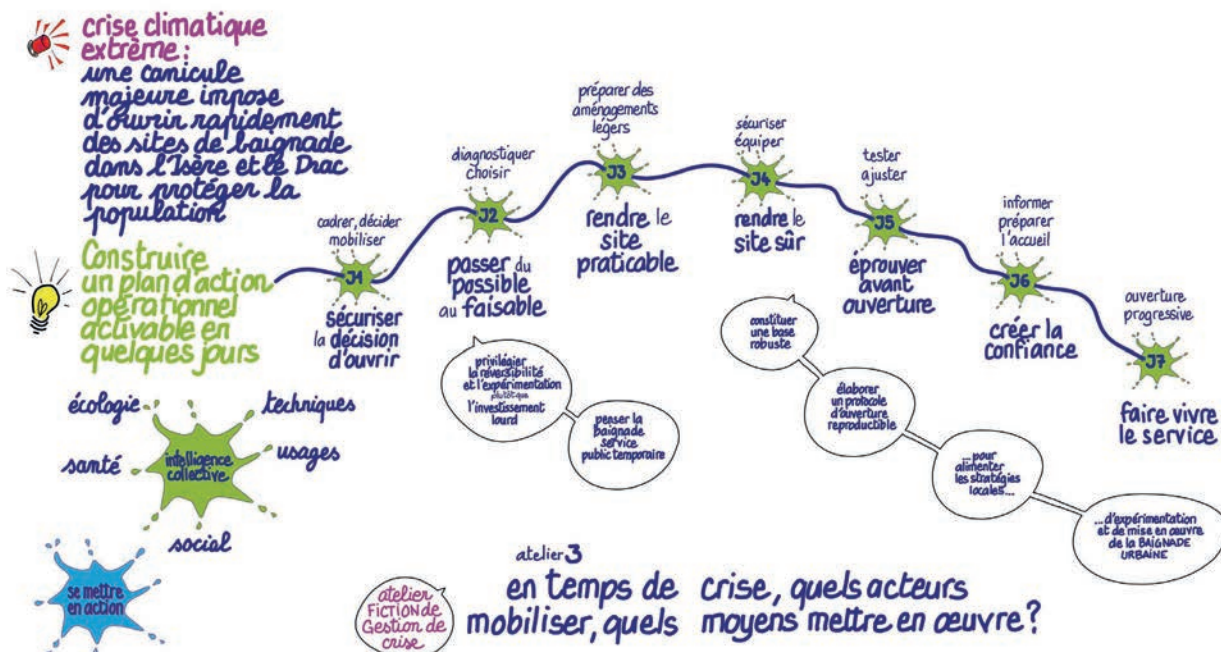
ATELIER FICTION DE GESTION DE CRISE



Cet atelier place les participants dans une situation fictive mais crédible de crise climatique extrême : une canicule majeure impose d'ouvrir rapidement des sites de baignade dans l'Isère et le Drac pour protéger la population. Il s'agit alors de construire un plan d'action opérationnel activable en quelques jours.

Extrait du discours introductif de Madame la Préfète

Mesdames, Messieurs, depuis quelques semaines, l'Europe fait face à une vague de chaleur inédite, qui a déjà touché plusieurs milliers de nos compatriotes. [...] Face à cette situation exceptionnelle, notre responsabilité est collective : nous ne pouvons laisser souffrir, nous ne pouvons laisser mourir. [...] C'est pourquoi l'État a décidé, en urgence, une initiative sans précédent : ouvrir des points de baignade en grand nombre sur nos rivières, pour offrir à chaque citoyen, à chaque quartier, à chaque famille un espace de rafraîchissement sûr, organisé, encadré et accessible à toutes et à tous. Le gouvernement mobilisera tous les moyens nécessaires pour sauver des vies, quoi qu'il en coûte. [...] Durant la semaine à venir, il vous est demandé d'allier vos savoirs et vos savoir-faire, vos connaissances et votre pouvoir à agir pour mettre en œuvre, de manière coordonnée, tous les moyens à disposition afin d'ouvrir des points de baignade en nombre suffisant pour soulager la population et apaiser l'ordre social. [...] La prochaine semaine nécessitera des décisions inédites, en rupture avec ce que nous faisons jusqu'à présent. L'Etat les assumera.



En analysant l'ensemble des frises produites, on voit très clairement que, malgré la diversité des groupes, une même logique d'action se répète presque partout : diagnostiquer vite, sécuriser, aménager léger, coordonner, ouvrir progressivement.

Si l'on tente une frise unique qui fusionne l'ensemble des productions, on pourrait retrouver :

J1 – Cadrer / décider / mobiliser	J2 – Diagnostiquer / choisir	J3 – Préparer les aménagements légers	
Identifier les sites potentiels Lancer analyses qualité d'eau + débits + risques Activer cellule de crise multi-acteurs (Ville, ARS, secours, gestionnaires rivière) Clarifier cadre réglementaire / autorisations exceptionnelles Nommer un pilote opérationnel Recenser moyens matériels et humains disponibles	Résultats sanitaires préliminaires Évaluation dangers (courants, obstacles, accès) Choix des sites prioritaires (1-3 pilotes) Définition du périmètre de baignade Plan de sécurité (secours, surveillance, assurance) Lancement commandes logistiques	Débroussaillage / nettoyage berges Création accès (escaliers, rampes, PMR) Installation balisage, bouées, lignes d'eau Signalétique risques / règles Zones hors eau (repos, ombre, sanitaires temporaires) Recrutement / mobilisation surveillants et médiateurs	
> Sécuriser la décision d'ouvrir	> Passer du possible au faisable		> Rendre le site praticable
Jour 4 – Sécuriser / équiper		J5 – Tester / ajuster	J6 – Informer / préparer l'accueil
Poste de secours / premiers soins Tests qualité d'eau complémentaires Dispositifs anti-chute / anti-glissade Organisation flux (entrée/sortie, stationnement, transports) Coordination services propreté / déchets Brief équipes terrain	Ouverture test (public restreint / associations) Simulation secours Vérification signalétique Ajustement zones dangereuses Finalisation protocole sanitaire Formation rapide équipes accueil / médiation	Campagne communication publique Information riverains Affichage horaires / règles / météo Coordination police municipale / secours Organisation rotations équipes Préparation animation douce (présence humaine rassurante)	Mise en service du site Surveillance active Médiation usages Suivi qualité d'eau quotidien Collecte retours usagers Ajustements en continu
> Rendre le site sûr	> Éprouver avant ouverture		> Créer la confiance

L'analyse comparative des timelines produites par les groupes, placés dans un scénario d'urgence et libérés des contraintes institutionnelles, nous enseigne trois éléments. Premièrement, les propositions relèvent d'une logique opérationnelle qui privilégie la réversibilité et l'expérimentation plutôt que l'investissement lourd, ce qui correspond aux conditions contemporaines de l'action publique en temps de crise. Deuxièmement, la baignade est pensée comme un service public temporaire, combinant technique, sanitaire, social et gouvernance. Troisièmement, la convergence spontanée des groupes vers des actions similaires atteste de l'existence d'un socle partagé de faisabilité, constituant une base robuste pour élaborer un protocole d'ouverture reproductible. Autrement dit, l'intelligence collective a permis de transformer une fiction prospective en une méthode qui pourrait s'avérer très concrète. Ainsi, l'atelier génère un prototype méthodologique susceptible d'alimenter directement les stratégies locales d'expérimentation et de mise en œuvre de la baignade urbaine.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

VERS UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA BAIGNADE À GRENOBLE

L'histoire locale rappelle que la baignade en rivière n'a rien d'une invention contemporaine. Longtemps **usage populaire ordinaire**, elle a été progressivement encadrée puis marginalisée. Sa réémergence aujourd'hui dans plusieurs villes européennes – Copenhague, Metz, Lyon, Paris – montre qu'elle peut redevenir un **levier de transformation territoriale** : amélioration de la qualité de l'eau, réappropriation des berges, adaptation aux fortes chaleurs, création d'espaces publics vivants et inclusifs.

À Grenoble, les analyses présentées au cours du colloque montrent que **des conditions objectives de baignabilité existent, au moins partiellement et à certaines périodes**. Les données sanitaires sont globalement favorables, les débits permettent des usages adaptés une grande partie de l'année, et aucune interdiction générale ne frappe l'ensemble des linéaires. Pourtant, cette possibilité technique ne suffit pas à faire consensus. Les **freins demeurent** nombreux. Ils tiennent aux représentations (danger, pollution, interdiction), aux responsabilités juridiques, mais aussi à des arbitrages plus profonds. Le Drac, en particulier, joue un rôle central dans la production hydroélectrique et dans le mix énergétique national. La gestion des débits, la sécurité des ouvrages et les impératifs industriels constituent des contraintes réelles, qui dépassent l'échelle locale et supposent un dialogue exigeant avec des acteurs majeurs comme EDF.

Pour lever ces freins, et penser les conditions d'une coexistence renouvelée des usages de la rivière, sans opposer territoire productif à territoire habitable, une **politique publique de la baignade** est nécessaire. À l'échelle grenobloise, une politique publique de la baignade suppose une **coopération structurée** entre : les communes riveraines, garantes de la police municipale, des arrêtés et des aménagements de proximité ; Grenoble Alpes Métropole, en capacité de coordonner la stratégie intercommunale, de centraliser les données (qualité de l'eau, débits, arrêtés), et d'inscrire la baignade dans les politiques climat, santé et espace public ; les gestionnaires hydrauliques et syndicats mixtes, pour intégrer la baignade dans la gestion des ouvrages et des berges ; l'État et l'ARS, pour l'encadrement sanitaire et sécuritaire ; les collectifs citoyens, dont le rôle est essentiel pour maintenir l'imaginaire, expérimenter, documenter les usages et nourrir le dialogue. En effet, le colloque nous a appris qu'au-delà des aspects techniques, la baignade demeure un sujet chargé d'émotions. Les échanges ont montré que les représentations évoluent moins par l'argumentation réglementaire que par l'expérience vécue : visites de terrain, démonstrations, expérimentations concrètes. Rendre Grenoble baignable suppose donc **un travail culturel autant qu'institutionnel**, pour reconnecter les habitants à leurs rivières et réinscrire l'eau dans le quotidien.

Ainsi, la trajectoire qui se dessine est celle d'une progression par étapes, portée par **un acteur identifié capable d'en assurer le pilotage**. Avec l'ensemble des partenaires, il s'agira d'abord de clarifier la situation existante, puis d'expérimenter des dispositifs légers et saisonniers, avant d'envisager, à terme, une structuration plus large et diversifiée des usages. Cette démarche graduelle permettra d'avancer collectivement, d'ajuster les choix au fil des retours d'expérience et de **construire, pas à pas, la confiance nécessaire à une transformation durable**. Ce qui reste à construire est donc un cadre d'action partagé pour passer de la rivière contournée à la rivière habitée, en assumant pleinement les arbitrages qu'implique cette transformation.

Ce colloque a été coordonné par :

Julien Bigué, directeur de l'ARRA², Association Rivières Rhône Alpes Auvergne ; julien.bigue@arraa.org

Hélène Castebrunet, enseignante-chercheuse en hydrologie urbaine, IGE, UGA ; helene.castebrunet@univ-grenoble-alpes.fr

Elise Lemerrier, urbaniste, formatrice, Les Ateliers [dé]concertants ; elise@lesateliersdeconcertants.com

Julien Némery, enseignant-chercheur en hydro-biogéochimie, IGE, Grenoble INP/UGA ; julien.nemery@grenoble-inp.fr

Ils remercient :

Denis Cœur, Sibylle Van Der Walt, Clément Brun, Oldrich Navratil, Jean-Marie Mouchel, Virginie Segura, Arnaud Comyn pour l'ensemble de leurs interventions

Perrine Flouret, Manon Locatelli, Anne-Cécile Fouvet, Ville de Grenoble

[Auré Van Der Tas](#), photographe, designer et designer graphique

[Deborah Ozil](#), réalisatrice et productrice de podcasts

Vincent Kober & Manon Letassez, facilitateurs et facilitateurs graphiques, [Penser crayon](#)

François Jousserandot & Marie Lou Le Yaouanc, facilitateurs, [SCOP 3Bis](#)

Yannick Arama, facilitateur, expert en politique publique, [Yannick Arama Conseil](#)

Christine Bout de l'An, responsable du pôle créativité et design à la [Design Factory UGA](#)

Aurélien Claude, hydrologue et hydraulicien, [Hydro&ma](#)

Alline Torres Aguilar et les membres du Collectif des Gens qui ont chaud

Hélène Clot, Grenoble Alpes Métropole

Odette Nave, Institut des Geosciences de l'Environnement

Études et rapports locaux

Lemercier E., Les Ateliers [dé]concertants. (2025). Grenoble et ses rivières : vers des baignades possibles et désirables. Disponible en ligne : <https://www.calameo.com/read/004190376dfb72a6b550f>

Borget, D., Giritka, C., Huraut-Vieux-Melchior, R., Moreton, M., & Rehioui, D. (2025). Étude de la qualité de l'eau dans le cadre de la baignade dans l'Isère et le Drac. Préfiguration du volet « qualité de l'eau » d'un profil de baignade. Master 2 Ingénierie de la Santé – Université Grenoble Alpes.

Guides opérationnels et cadres réglementaires

Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur). (2024). Guide pratique d'ouverture d'un site de baignade. Guide de mise en œuvre de baignade en Seine et en Marne à destination des collectivités. Disponible en ligne : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/guide-pratique-ouverture-site-baignade>

Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), Ville de Paris, Boaz Concept, (2025) Fréquentations et publics des sites de baignade dans la Seine, Note n°280, Disponible en ligne sur <https://www.apur.org/fr/mobilites-espace-public/seine-rivieres-canaux/frequentations-publics-sites-baignade-seine>

Union européenne. (2006). Directive 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade. Journal officiel de l'Union européenne. Disponible en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32006L0007>

Articles scientifiques et thèses

Cao, Y., Barbiero, P., Briat, F., et al. (2026). Reimagining Urban River Bathing in Europe: A Multisectoral and Interdisciplinary Dive Into Lyon's Rivers (France). *River Research and Applications*, 42, 224–241. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.1002/rra.70050>

Brun C., (2025) La ville contemporaine entre deux eaux : architecture, rapport au corps et pratiques récréatives. Les nouveaux bains portuaires de Copenhague. Architecture, aménagement de l'espace. Université de Bordeaux. Disponible en ligne : <https://theses.hal.science/tel-05457711>

Références internationales et cadres conceptuels

Regeneration Projects. (s.d.). Swimmable Cities & Communities – The Five Capitals Model. Disponible en ligne : <https://www.regenerationprojects.com>

Penz, V., Mumladze, Detering, A., & Sperger, A. (2024). Swimming Is Winning – The Case of an Urban Bathing Revival in Vienna's Danube Canal. *UXUC Journal*, 6(1).

VERS UNE VILLE BAINNABLE

30 JANVIER 2026
GRENOBLE - SAINT MARTIN D'HERES



s'inspirer

- une culture de la baignade
- un cadre sécurisé
- un site vivant et accueillant



se mettre en action

focus sur le contexte Grenoblois

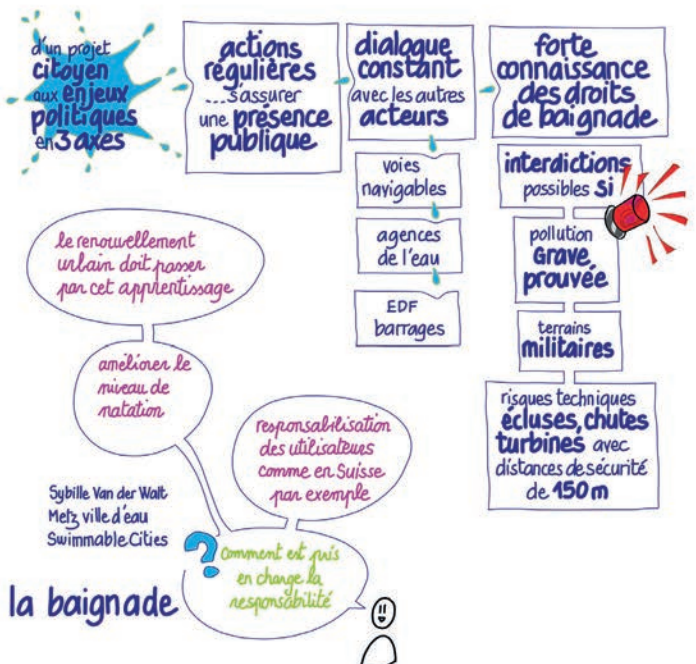
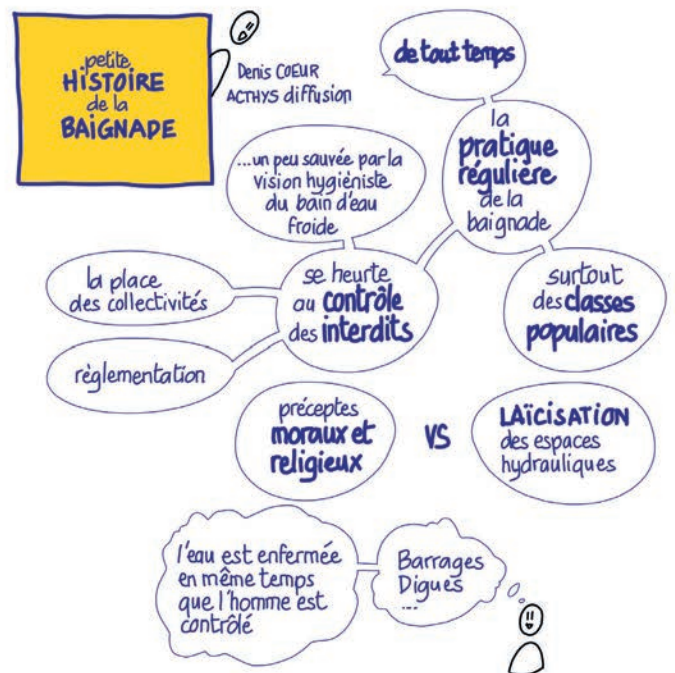
ateliers collaboratifs

- explorer les représentations, freins et envies
- identifier les besoins de connaissance et d'information
- le plan « les pieds dans l'eau » 2027

Co-organisé par :



Avec le soutien de :

le studio baignades urbaines



20 morts/an sur LYON comprend les sauts de ponts

profil jeunes hommes 15-25 ans Alcoolisés

cartographie des accidents de baignades

opportunité politique d'amélioration de la qualité de l'eau

aldrich navratil studio baignades urbaines

les enjeux de la qualité de l'eau

micro biologique
les mesures RÉGLEMENTAIRES
escherichia coli : < 300/100 ml
entérocoques intestinaux : < 330/100 ml sur 90% du temps

virus gastro entérite

cyanobactéries

la contamination chimique n'est pas une indication majeure

biochimique

jean-marie mouchel les enjeux de la qualité de l'eau



un cadre sécurisé

les établissements Flottants recevant du public (EFRP)

obligation d'avoir un expert FLUVIAL

un site de baignade en rivière ne s'ajoute pas à la ville, il se conçoit AVEC LE FLEUVE

pérenne ou saisonnier

accompagnement du public

Jeux d'eau

penser les autres activités

guinguette structure Flottante

PENSER à quel type de public

- familles
- sportifs
- activités pédagogiques

vérifier la QUALITÉ de l'eau

ne pas hésiter à Fermer est un gage de qualité

baignades fermées et sécurisées de la navigation

baignade semi-ouverte avec vue pas de navigation pendant heures d'ouverture

baignade fermée avec fond

rien n'est écrit dans le manuel... on est tous en découverte!



virginie segura SPI SEA

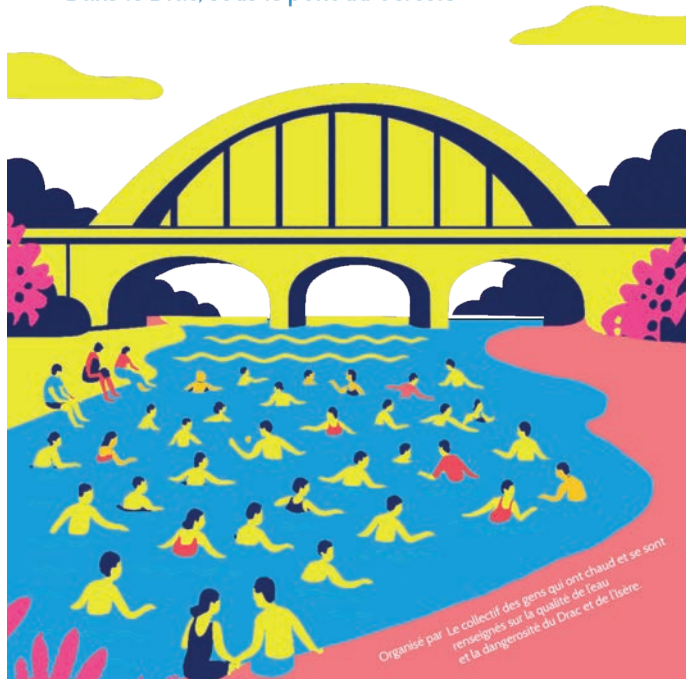
arnaud comyn BOAZ

un site vivant et accueillant



BIG SPLASH !!!

Samedi 5 juillet 2025 à 12h
Dans le Drac, sous le pont du Vercors



Organisé par Le collectif des gens qui ont chaud et se sont renseignés sur la qualité de l'eau et la dangerosité du Drac et de l'Isère.

BIG SPLASH N°2 !!!

Samedi 6 septembre à 12h
Dans le Drac, à 300 m en amont du pont du tram



Baignade dans l'Isère : 20 septembre 2025
Lieu à venir

Soirée-débat : début octobre à la MVAC

Organisé par Le collectif des gens qui ont chaud
Bientôt sur Instagram

BIG SPLASH 3 !!!

Samedi 20 septembre à 10h
Dans l'Isère - au ponton de l'aviron de l'île verte, 39 quai Jongkind



Organisé par
Le collectif des gens qui ont chaud

Baignade sportive
réservée à celles
et ceux qui savent nager !
Prenez bouées et chaussures

Pas envie de se jeter à l'eau tout de suite ?
Venez au débat !

vendredi 3 octobre à 12h15 à la MVAC, 6 rue Berthe de Boissieux à Grenoble

Note d'information – Baignade en rivière : éléments de droit

Elise Lemercier

elise@lesateliersdeconcertants.com

septembre 2025



1. Le principe : la baignade en rivière est une liberté fondamentale

En droit français, le domaine public fluvial est soumis à un principe de liberté d'accès, au même titre que l'espace public en général.

Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) : "Le domaine public fluvial est, par nature, libre et gratuit d'accès (article L.2131-1)."

Autrement dit : la liberté de se baigner est la règle, l'interdiction est l'exception. C'est une liberté fondamentale, au même titre que marcher en montagne, se déplacer sur les chemins, ou accéder au littoral. Comme toute liberté publique, elle peut être restreinte, mais uniquement pour des raisons précises et justifiées. Les seules restrictions légales possibles à cette liberté sont :

- Les impératifs de défense nationale (zones interdites) ;
- La protection de l'environnement (zones sensibles, réserves) ;
- La sécurité publique (danger avéré) ;
- La santé publique (pollution microbiologique de l'eau).

Ainsi, une interdiction de baignade est légale uniquement si elle est motivée par un des quatre dangers avérés cités précédemment. Et même dans ces cas, l'interdiction doit être justifiée, localisée et temporaire.

« Toutes les interdictions doivent être proportionnelles aux risques et être justifiées. Les prescriptions d'interdictions générales sont, par principe, prohibées par nos juridictions administratives. Ainsi, un arrêté ne permettant pas la pratique de la baignade là où elle est possible flirte singulièrement avec un probable excès de pouvoir ». Maître Belhache

2. Deux cas distincts : baignade informelle et baignade organisée

2.1 Baignade informelle, tolérée

Contrairement à certaines croyances, le maire n'est pas tenu responsable par défaut en cas d'accident sur un site de baignade non aménagé, s'il n'a pas manqué à son devoir de prudence face à un danger anormal. Le courant d'une rivière, la turbidité de l'eau ou la présence d'une voie de navigation ne sont pas des motifs suffisants pour interdire la baignade.

"Le courant d'une rivière n'est pas, en soi, un motif d'interdiction. Le pratiquant accepte un risque 'normal' inhérent à l'activité." Maître Belhache

Par conséquent, si la commune n'a pas officiellement aménagé le lieu de baignade (pas de plage, pas d'accès construit, pas de surveillance), elle n'a pas l'obligation d'en assurer la sécurité. Dans ce cas, la baignade est tolérée "aux risques et périls" des pratiquants, comme une randonnée ou une baignade en mer non surveillée.

2.2 Baignade organisée

Un site est considéré comme officiellement ouvert à la baignade dès lors que la commune aménage le site (balisage avec des bouées jaunes), communique explicitement sur l'autorisation de se baigner, met en place une surveillance (maîtres-nageurs), classe le site comme eau de baignade au sens du Code de la santé publique.

C'est dès l'ouverture d'un site de baignade à ces conditions que l'article L.2212-2 du CGCT entre en jeu : *"le maire est responsable de la police municipale et de la sécurité des baignades"*. Il agit au nom de la commune, qui devient responsable du bon fonctionnement du site.

Ainsi, dans le cas d'un accident dans une zone de baignade organisée, la commune et la maire peuvent être tenus responsables en cas de défaut de surveillance, d'insuffisance de signalisation, d'un aménagement dangereux, d'une mauvaise information du public. En effet, dès lors qu'une commune aménage ou ouvre officiellement un site de baignade, elle crée un service public et à ce titre, elle est tenue à une obligation de sécurité renforcée selon le principe constant du Conseil d'État : *"La collectivité qui organise une activité ouverte au public engage sa responsabilité en cas de défaut d'aménagement, de surveillance ou d'information"*

Plusieurs fois déjà la responsabilité du maire et de la commune ont été jugées :

- défaut de surveillance sur une baignade aménagée (CE, 26 juillet 1918, Époux Lemonnier, cas d'accident mortel dans un espace aménagé par la commune).
- surveillance insuffisante ou mal organisée (CAA Marseille, 5 juillet 2004, noyade dans une zone de baignade surveillée, organisation jugée insuffisante).
- défaut ou insuffisance de signalisation (CE, 21 juin 2000, Commune de Roquebrune-Cap-Martin, accident dans une zone de baignade autorisée où un danger n'était pas clairement signalé).
- aménagement dangereux ou mal entretenu (CAA Lyon, 12 avril 2012, accident sur un ponton de baignade mal entretenu)
- qualité de l'eau non maîtrisée (TA Rennes, 30 décembre 2015, baignade autorisée malgré une pollution connue ou insuffisamment surveillée).

3. Que peut faire la commune si elle souhaite se prémunir sans interdire ?

Si la commune considère qu'il existe un usage de baignade informel mais qu'elle ne souhaite pas (ou ne peut pas) aménager le site, la solution la plus simple et juridiquement solide consiste à poser une signalétique claire, par exemple : « Baignade non surveillée – à vos risques et périls ». Cette signalétique informe les usagers des conditions réelles, rappelle leur responsabilité individuelle et limite la responsabilité de la commune sans entrer

dans une logique d'interdiction disproportionnée. C'est une solution déjà utilisée dans de nombreuses communes en France, en montagne comme sur le littoral ou en rivière.

Sources et ressources

Maître Belhache C., Droit des Baignades, Berger-Levrault, 2018

Maître Belhache C., entretien avec Metz Ville d'Eau, [consultable en ligne](#) Maître Belhache

C., intervention colloque Droit des baignades, droit aux baignades, EHESS, 2023, [en ligne](#)

Maître Larrouy-Castera, intervention webinaire Droit des baignades, [en ligne](#), 2021

[Code de l'environnement, article L.321-9](#)



Notre lecture du monde est façonnée par notre histoire, nos appartenances, nos contraintes... L'atelier Climat d'écoute explore quelques clés qui favorisent le dialogue sur l'écologie avec l'ensemble des familles de valeurs étudiées par Destins communs et Parlons climat.

Lors d'une rencontre, comment faire pour apprendre à mieux écouter, à poser des questions ? Quelles postures facilitent le dialogue ? Comment trouver une manière plus engageante de parler d'écologie ? Un répertoire en forme de trousseau de clés à garder en poche pour ouvrir, qui sait, de nouvelles voies !



Adapter le discours à l'interlocuteur-ice

- S'intéresser à la personne
- Utiliser le même vocabulaire
- On fait confiance aux gens qui nous ressemblent



Montrer ses actions et celles des autres

- C'est possible ! C'est chouette !
- Importance des récits, et des expériences inspirantes
- Tendance au mimétisme



Eviter le clivage et l'injonction, faire alliance

- Valoriser ce que l'autre fait déjà - Apprendre de ses savoirs, ses contraintes
- Ne pas avoir l'intention de convaincre - Intégrer le temps long
- Chacun-e veut rester maître de sa vie - Ne pas culpabiliser
- Prendre au sérieux l'intelligence de la personne - Ne pas étiqueter



Proposer des espaces pour agir

- Accompagner à l'action
- L'action crée la conscience
- Rejoindre des communautés



Prendre en compte les émotions

- Accueillir les éco-émotions
- Parler de ce qui touche les gens
- Eviter le défaitisme, regarder les bonnes nouvelles



Expliquer l'efficacité des mesures qu'on défend

- Améliorer la compréhension de la résolution du problème
- Rendre les ordres de grandeur sensibles



Valoriser les co-bénéfices

- Protéger sa santé et celle des autres
- Prendre du plaisir

Vos spots de baignades récoltés pendant le colloque



Vos retours sur le questionnaire de satisfaction au colloque

L'évaluation globale de la journée est extrêmement positive et nous vous en remercions : 41 participants (80 % des répondants) l'ont jugée "très satisfaisante", 10 (20 % des répondants) "satisfaisante", aucune évaluation négative.

Le rythme est également largement salué, même s'il est jugé "mitigé" par 12 % des répondants, ce qui suggère une densité importante.

Les retours qualitatifs soulignent la complémentarité des interventions du matin. Les expressions telles que "panel complet" ou "regards croisés intéressants" reviennent, mettant en valeur la diversité des approches : historique, culturelle, réglementaire, technique et territoriale. Parmi les idées marquantes retenues par les participants :

- La dimension historique de la baignade, qui inscrit la pratique dans une continuité longue et déconstruit l'idée d'une utopie contemporaine.
- La faisabilité technique réelle de la baignade en rivière.
- Le constat que les freins majeurs ne sont pas uniquement budgétaires ou techniques, mais aussi culturels, institutionnels et organisationnels.
- L'inscription du sujet dans un mouvement européen plus large, concernant de nombreuses villes.

Un déclic revient fréquemment : la prise de conscience que l'Isère et le Drac peuvent être pensés comme des rivières baignables. Le colloque semble ainsi avoir déplacé l'imaginaire collectif, en faisant passer la baignade urbaine du registre du souhait à celui du possible.

Même si les commentaires écrits sont moins nombreux concernant l'après-midi, le climat de confiance déclaré et les retours oraux indiquent que les ateliers ont favorisé l'implication.

Concernant l'adéquation aux attentes : 43 participants (84 %) estiment que le contenu a répondu à leurs attentes, 7 "partiellement", 1 sans avis.

Enfin, le climat d'échange apparaît comme un point fort : 29 personnes (57 %) se sont senties "tout à fait" en confiance, 17 "plutôt oui", seuls 2 retours "plutôt non".

Quelques éléments d'amélioration apparaissent :

- Plusieurs questions demeurent sur la faisabilité concrète dans l'Isère : temporalité, conditions réglementaires, modalités opérationnelles.
- Des besoins d'approfondissement émergent, notamment sur : le cadre réglementaire local, les responsabilités en cas de crise, l'articulation avec les politiques publiques (par exemple l'apprentissage du savoir-nager).

